

No 15

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

Présidence : M. Alain Etienne

La séance est ouverte à 19h07 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et Mme Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Sonja Molinari, Mme Marie-Josée Naine, M. Sandro Pistis.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2016.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **032-2016 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la création et à l'entretien d'un espace de parc accessible au public et d'un passage public au travers de la parcelle de la Cure, impliquant un crédit d'investissement de CHF 82'600.-, ainsi qu'à l'établissement des servitudes et conventions s'y rapportant.
5. Délibération administrative **046-2016 R** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de révision du plan localise de quartier n°29'972-544 intitulé Battelle – Tambourine.
6. Délibération administrative **049-2016 R** : Proposition du Conseil administratif portant sur l'approbation du projet de loi modifiant la loi 10'788 du 23 juin 2011, relative à l'aménagement de quartier « Praille-Acacias-Vernets ».
7. Délibération administrative **052-2016 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 428'000.- pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier du nouveau poste de Police municipale sis 5b, route de St-Julien à Carouge.
8. Délibération administrative **057-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

9. Délibération administrative **058-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017.
10. Délibération administrative **059-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
11. Délibération administrative **060-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien.
12. Délibération administrative **061-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de Caritas pour son aide aux victimes du séisme en Italie.
13. Délibération administrative **062-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour son aide d'urgence aux victimes de l'ouragan Matthew en Haïti.

Propositions des membres du Conseil municipal

14. Motions
 1. Motion **011-2016 P** : Ouverture des restaurants scolaires aux aînés de Carouge.
 2. Motion **012-2016 P** : Pour un retrait de la Ville de Carouge de l'Union des Villes Genevoises.
 3. Motion **013-2016 P** : Charte d'aménagement du plan guide Carouge-est.
 4. Motion **014-2016 P** : Fondation carougeoise pour la petite enfance.
15. Postulats
 1. Postulat **005-2016 P** : Les lampadaires solaires : une solution écologique et économique.
16. Résolutions
 1. Résolution municipale **002-2016 P** : Pour un soutien du Conseil municipal à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire » soumise à votation populaire le 27 novembre 2016.
17. Pétitions
18. Questions

Le Président relève que l'ordre du jour est chargé, Il remercie d'avance les conseillers municipaux de rester concentrés jusqu'à la fin de la séance et d'éviter les apartés qui peuvent gêner leurs collègues.

Le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Pierre Albertoni, ancien conseiller municipal de la ville de Carouge de 1971 à 2003, membre du Parti du Travail. Durant plus de trente ans, M. Albertoni s'est distingué par son investissement, notamment dans sa participation au bureau du Conseil municipal. Plusieurs fois membre, secrétaire et vice-président, il assura la présidence du Conseil municipal de 1997 à 1998.

Le Président demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Albertoni.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2016.

Le procès-verbal est accepté par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder :

Opération éco-sociale 2016 : Grange-Collomb, une nouvelle lumière

Dès début novembre se déploiera la cinquième opération éco-sociale sur le territoire carougeois en partenariat avec SIG-ECO 21.

Cette fois-ci, ce sont 500 ménages de la Tambourine et de Grange-Collomb qui profiteront d'une visite effectuée par des jeunes en recherche d'emploi.

Ces jeunes auront été au préalable formés par les SIG à conseiller et à installer une gamme d'appareils peu gourmands en électricité, passant des ampoules LED aux économiseurs d'eau.

L'objectif environnemental est de faire baisser la consommation électrique de plus de 15%.

La ville de Carouge profitera de ces visites également pour distribuer 500 p'tites poubelles vertes à ces ménages pour le tri des déchets organiques.

Pour rappel, la ville de Carouge participe au coût de cette action à hauteur de 25% (soit CHF 80'000.-), tandis que les SIG et le Canton de Genève prennent en charge les 75% restant.

La ville de Carouge se réjouit de la mise en place de cette opération qui offrira un tremplin de retour à l'emploi à plusieurs jeunes et de belles perspectives en matière d'économies d'énergie et bien sûr d'économies tout court pour les ménages visités.

Communications de Mme Hiltpold :

Horaires d'ouverture de l'état civil

Mme Hiltpold a cru comprendre que certains se plaignaient des horaires un peu restreints de l'état civil. L'office de l'état civil reçoit sur rendez-vous, pour ceux qui ne peuvent pas s'y rendre aux horaires qui sont affichés et qui sont effectivement un peu restreints parce que cet office a d'autres tâches à accomplir que simplement recevoir les gens. L'office de l'état civil reçoit donc sur rendez-vous à des horaires bien plus étendus. La mention a été ajoutée sur le site internet. Elle figurait déjà sur la porte.

Communications de Mme Lammar :

Horaire d'ouverture du guichet Carouge à votre service

Mme Lammar rappelle qu'il avait été indiqué lors de l'ouverture de ce guichet de prestations de la commune qu'un bilan serait effectué sur les horaires qui avaient été fixés au départ. Aujourd'hui, il est temps d'effectuer ce bilan, après vingt mois d'activité du guichet Carouge à votre service. Ce bilan a été fait principalement sur les horaires d'ouverture élargis, en fonction de statistiques sur les personnes qui venaient ou téléphonaient au guichet et du questionnaire qui a figuré pendant plusieurs semaines sur le site internet et qui était également disponible en papier au guichet.

Ce bilan démontre assez étonnamment que l'horaire élargi du jeudi soir jusqu'à 19h00, mis en place pour permettre aux gens qui sortent du travail de se rendre au guichet, ne fonctionne pas et que les quelques personnes qui se déplacent au guichet ou qui appellent

le font principalement entre 17h00 et 17h30, mais pas au-delà : il n'y a pratiquement jamais eu personne au-delà de 17h30 le jeudi soir. De plus, le questionnaire de satisfaction n'indique pas un besoin spécifique de la part des citoyennes et citoyens pour cet horaire élargi le soir.

Par contre, l'ouverture non-stop le mercredi fonctionne bien et est appréciée des usagers. L'ouverture plus tôt le mardi matin, qui permet aux gens de passer au guichet avant d'aller au travail, fonctionne bien également, même si elle est un peu moins prisée.

Par conséquent, il a été décidé de modifier dès la semaine prochaine l'horaire du guichet Carouge à votre service en fonction de l'utilisation de ce guichet, et en particulier de réduire l'ouverture du jeudi soir jusqu'à 17h30 au lieu de 19h00.

Dès lors, l'horaire du guichet Carouge à votre service sera le suivant :

- Lundi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mardi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (soit une ouverture une demi-heure plus tôt le matin)
- Mercredi de 8h00 à 17h00 (soit une ouverture non-stop, y compris entre 12h00 et 14h00, ce qui permet aux gens qui travaillent de se rendre au guichet ou de téléphoner pendant ces horaires)
- Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (soit une demi-heure de plus que l'horaire habituel)
- Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Du point de vue financier, cette diminution des horaires d'ouverture induira une légère économie au niveau des heures supplémentaires qui devraient être payées pour cette prestation.

Calendrier patinoire

La patinoire ouvrira le samedi 19 novembre 2016, jusqu'au dimanche 26 février 2017. Le programme suivra, en particulier sur le site internet de la commune.

Concerts d'automne

Les conseillers municipaux ont reçu sur leurs tables le *flyer* des concerts d'automne. Cette année encore, trois concerts sont proposés :

- Le 13 novembre à l'église Sainte-Croix
- Le 20 novembre au temple de Carouge : un concert du Lemanic Modern Ensemble, avec pour la première fois dans le cadre des concerts d'automne de la musique contemporaine et une explication du Lemanic Modern Ensemble pour introduire à cette musique contemporaine
- Le 27 novembre au temple de Carouge.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Dates CM et Bureau pour 2017

Suite à un ajustement sur la séance du 30 mai (avec Garden Party), les dates définitives pour 2017 sont sur CMnet.

Présidences et vice-présidences des locaux de vote pour 2017

Sur la base des ultimes ajustements apportés par les partis, la liste définitive de la répartition des tâches est sur CMnet, ainsi que les consignes organisationnelles. Merci de s'y référer.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 032-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA CRÉATION ET À L'ENTRETIEN D'UN ESPACE DE PARC ACCESSIBLE AU PUBLIC ET D'UN PASSAGE PUBLIC AU TRAVERS DE LA PARCELLE DE LA CURE, IMPLIQUANT UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 82'600.-, AINSI QU'À L'ÉTABLISSEMENT DES SERVITUDES ET CONVENTIONS S'Y RAPPORTANT.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016 et renvoyé en commission de l'Urbanisme.

Celle-ci s'est réunie le 29 septembre 2016 et le rapport a été établi par le Président, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi regrette qu'une remarque qu'il avait faite en commission ne soit pas ressortie dans le PV. Il avait évoqué la possibilité, puisqu'on se trouve sur une parcelle qui au XVIII^{ème} siècle était à l'hôpital de Carouge et comportait des plantes médicinales, d'envisager par la suite de faire un jardin des senteurs – ne serait-ce qu'un petit élément qui permettrait de donner un peu d'attrait à ce parc qui, c'est vrai, est relativement ombragé. Il tenait à le rappeler ici parce que, même si cet aménagement ne peut pas se faire tout de suite, ce pourrait être un point de focalisation. Pour le reste, il croit que la plupart des Carougeois sont favorables à cette issue. Il rappelle à cet égard qu'il y avait eu une initiative municipale. Finalement, la solution amenée est tout à fait admissible.

M. Voignier était l'initiateur du renvoi de la délibération en commission pour pouvoir obtenir des éléments, lesquels lui ont été largement apportés. On a pu démontrer à la commission la volonté de mettre ce parc à disposition des Carougeois, l'intention dans le futur d'éventuellement y mettre des œuvres d'art et l'assurance de Foyer Handicap de le mettre à disposition si la commune en faisait la demande pour une fête par exemple. De plus, il sera fait un marquage pour promouvoir l'accès entre le passage. Et M. Voignier se réjouit de la volonté d'inclusion, pour utiliser le terme employé par Foyer Handicap, c'est-à-dire de vraiment inclure parmi les Carougeois les personnes qui habiteront dans ce bâtiment.

M. Prod'hom indique que les Verts saluent toute la démarche qui a été faite, aussi bien par les autorités carougeoises que par Foyer Handicap. Ils saluent la mise à disposition de cette parcelle dont le résultat est satisfaisant, et surtout tout le travail qui a été réalisé pour que ces personnes de Foyer Handicap trouvent finalement une autonomie, et cela à Carouge, ce qui est extraordinaire. Les Verts saluent et approuvent la délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité soit 29 oui, 0 non et 0 abstention.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 046-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCALISE DE QUARTIER N°29'972-544 INTITULE BATTELLE – TAMBOURINE.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016 et renvoyé en commission de l'Urbanisme.

Celle-ci s'est réunie le 6 octobre et le rapport a été établi par M. Barro.

Le Président demande si M. Barro a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Barro indique qu'une erreur s'est glissée dans le rapport, mais a été corrigée dans la dernière version qui a été transmise. Les conseillers municipaux qui auront lu entretemps le rapport n'auront pas pu voir l'amendement qui manquait.

Le Président précise qu'effectivement, un amendement a été proposé par Mme Molinari lors de la commission :

Celui-ci concerne l'alinéa 3 du décide, où l'on remplacerait :

« de charger le CA de veiller à ce qu'une attention particulière soit portée à la qualité des aménagements extérieurs du site et que ceux-ci soient concertés avec les acteurs présents dans le périmètre »

Par :

« de charger le CA de veiller à ce qu'une attention particulière soit portée à la qualité des aménagements extérieurs du site, à la préservation des arbres et à la qualité des espaces verts et que ceux-ci soient concertés avec les acteurs présents dans le périmètre ».

Cet amendement a été accepté par 6 oui, 5 non et 2 abstentions.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Prod'hom indique que les Verts saluent le travail qui a été fait sur le plan localisé de quartier ainsi que la concertation avec tous les acteurs. Ce plan localisé de quartier va enfin donner à ce quartier la possibilité d'avoir des équipements, des aménagements et un entretien à la hauteur, géré d'une manière équitable à l'ensemble du territoire carougeois. L'amendement a été proposé parce que les Verts se sont aperçus qu'il y avait une petite contradiction, vers le bâtiment de la HES, entre la préservation d'un arbre et la potentialité d'étendre un bâtiment sur la partie inférieure. Ils voyaient difficilement comment conserver dans ces conditions un arbre majeur. Ils ont été fortement rassurés par ce qu'a dit le service d'urbanisme : des études sont en cours, tant au niveau de la commune que de la HES, qui vérifient les potentiels. Pour les Verts, l'amendement était néanmoins important pour éviter une contradiction. Ils soutiendront bien évidemment ce plan localisé de quartier qui est plus que nécessaire et attendu depuis de nombreuses années.

M. Antonioli déclare que le groupe PLR soutient également ce plan localisé de quartier et cette délibération. Il rappelle que ce sont 2'200 personnes qui attendent de la part de la

commune l'évolution de ce quartier. Il sait qu'il y aura énormément de travaux à faire, mais le groupe PLR, au vu de ce qui a été expliqué en commission, est à 100% pour ce projet.

M. Baertschi aimerait distinguer deux choses. Il y avait en 1994 un plan localisé de quartier qui prévoyait une série de principes, dont notamment une cession gratuite à la ville de Carouge d'un espace de parc et également un aménagement du rondou avec le principe simple de prévoir une zone piétonne ainsi qu'un giratoire en prenant l'axe du rondou afin de préserver cette place historique. En commission, M. Baertschi est intervenu pour savoir pourquoi ce pan important du plan localisé de quartier n'avait pas été traité, sachant que densifier cette zone, c'est charger le rondou. On lui a répondu qu'il y avait eu des négociations avec l'Etat de Genève. A cet égard, M. Baertschi estime que le service de l'urbanisme et le conseiller administratif en charge du dossier n'ont pas fait leur travail. Il fallait négocier avec l'Etat de Genève une solution qui permettait au moins de préserver cet acquis. Il relève néanmoins que le présent plan localisé de quartier améliore les conditions de vie des habitants et a été négocié avec l'AQT, dont le président est ce soir dans le public. C'est le bon aspect du plan. Mais l'autre aspect, c'est que, quand le Conseil d'Etat ouvre un principe en 1994 que l'on ferme ensuite, on n'arrive pas comme cela devant les conseillers municipaux, on arrive avec un dossier étayé. C'est la raison pour laquelle M. Baertschi ne peut pas voter ce plan localisé de quartier et s'abstiendra. Si l'aspect AQT est satisfaisant, il y a en revanche un laxisme ou une non-réponse de la part de l'urbaniste communal. M. Baertschi l'a dit en commission et il le répète ici. C'est d'autant plus stupéfiant que le rondou était envisagé comme zone piétonne. Qu'on ne donne aujourd'hui aucune réponse si ce n'est des réponses vagues, M. Baertschi ne peut pas l'admettre.

Puisque l'on répète les discussions de la commission, M. Walder répètera ce qui a été dit en commission. L'insertion de la partie du rondou dans le PLQ de 1994 avait pour but de montrer de façon indicative l'aménagement du rondou. Le PLQ de 1994 n'est pas en force. Aujourd'hui, la façon de faire les PLQ est totalement différente. Le rondou fera l'objet d'un PLQ séparé du PLQ soumis ce soir au Conseil municipal. De toute façon, il n'est pas possible de lier les deux espaces dans un même PLQ. De plus, tous les PLQ qui ont été faits depuis, que ce soit celui de Pinchat, le PDQ PAV ou le PLQ des bâtiments sur la route de Saint-Julien, remettent en cause l'image du rondou qui était faite dans ce PLQ. Par rapport au prix du parc Battelle, il a été négocié avec l'Etat. Qui dit négociation, que ce soit avec l'Etat ou un privé, dit donner quelque chose pour recevoir quelque chose. Dès lors que l'Etat a renoncé à des droits à bâtir dans ce périmètre pour 14 à 20 millions de francs, afin de répondre aux demandes répétées depuis dix ans de l'association des habitants et de la ville de Carouge, il fallait que cette dernière donne quelque chose. Une des choses qu'elle a données, c'est accepter d'acheter le parc Battelle à CHF 60.- le m², ce qui représente environ un montant de CHF 600'000.-. C'est donc un moindre dédommagement pour ce qu'a mis dans la balance l'Etat de Genève. M. Walder souligne encore une fois qu'il s'agit d'une négociation, dont on a donné à M. Baertschi les éléments en commission. Il ne s'agit pas du tout de laxisme : le Conseil administratif a décidé d'entrer en négociation pour faire avancer ce dossier qui était bloqué depuis dix ans. Cela fait plusieurs années que les habitants de ce quartier attendent de meilleurs aménagements et le Conseil administratif a décidé de prendre son bâton de pèlerin et de négocier. Encore une fois, ce n'est pas du tout du laxisme, c'est totalement volontaire. Effectivement, la commune devra payer quelque chose, mais le Conseil administratif a estimé que rester ancré sur ses positions ne mènerait à rien du tout. Et M. Baertschi l'a dit, le PLQ datait de 1994. Le Conseil administratif a estimé qu'il n'était pas dans l'intérêt de la commune et des habitants de se retrouver en 2030 ou 2040 à rediscuter encore de la même chose et, par conséquent, il a décidé d'offrir quelque chose à l'Etat pour que ce dernier puisse aussi signer cet accord et donc soutenir ce nouveau PLQ.

M. Barthassat annonce que, même si ce PLQ n'est pas parfait, le groupe PDC va le voter – on partait quand même de très loin. Par ailleurs, il voulait rendre hommage ici à Bertrand

Buchs qui était le premier conseiller municipal à se préoccuper des problèmes de la Tambourine.

M. Meyer a une question concernant le calendrier pour le PLQ du rondau de Carouge, c'est-à-dire la planification d'une nouvelle place à Carouge. Il avait l'impression que c'était une des priorités de la commune.

M. Walder ne peut pas donner un calendrier précis. L'aménagement du rondau avait donné lieu à un concours qui date déjà de plus de dix ans. Aujourd'hui, rien n'a pu se faire parce que la boucle de tram attendait la mise en marche du CEVA pour être libérée par les TPG, ce qui sera fait en 2019 finalement. De plus, il fallait attendre que le projet PAV fasse l'objet d'un plan directeur de quartier parce que les accès sur le PAV et les besoins du PAV en termes de mobilité étaient déterminants pour l'aménagement du rondau. Troisièmement, il faut tenir compte des bus à haute fréquence sur la route de Drize et, maintenant, du projet de bus à haute fréquence sur le chemin de Pinchat. La ville de Carouge est en discussion avec le canton pour voir s'il serait possible de passer en partie en souterrain – il semblerait que ce n'est pas possible, mais les experts cantonaux sont en train d'étudier la question. Dans tous les cas, il faut imaginer tous les raccords, il faut imaginer les arrêts de bus au rondau, sachant que les TPG réfléchissent à déplacer les arrêts de tram et les arrêts de bus au rondau. Tout cela doit faire l'objet d'études préalables pour pouvoir ensuite imaginer le réaménagement du rondau, avec une option très forte du Conseil administratif qui est la suivante : les questions de mobilité sont un aspect du rondau, l'autre aspect étant bien sûr le patrimoine, soit la recreation au maximum du rondau historique, la préservation et la pacification du rondau. Mais il faut être conscient que les questions de mobilité dominent évidemment les préoccupations de la plupart des habitants et des usagers de ce secteur. Voilà où en sont les discussions. Le Conseil administratif espère pouvoir d'ici la fin de l'année 2017 venir au Conseil municipal avec une vision du rondau et un PLQ qui pourrait être déposé dans la foulée, mais cela dépendra aussi du canton parce qu'il y a des croisements de routes cantonales. A noter aussi que la Cour des comptes a décrété que certaines routes devraient être cantonalisées et des discussions sur ce point vont s'engager avec le canton. Il faudra voir à qui appartient le rondau et qui le réaménage. Tout cela fera l'objet de discussions entre la ville de Carouge, y compris le Conseil municipal, et le canton. On le voit, beaucoup d'éléments s'imbriquent les uns aux autres. Le rondau de Carouge ne peut pas se gérer en dehors de ces questions. Il y a beaucoup de trams et de voitures qui y passent et, à ce jour, il n'y a pas d'alternative, si ce n'est des routes de contournement pour les voitures – les L1 et L2 qui sont en discussion actuellement, dont le Conseil administratif parlera prochainement au Conseil municipal et qui permettraient de réduire un peu la circulation sur le rondau. Tout cela sera discuté avec le Conseil municipal dès 2017.

M. Baertschi remarque que Carouge a peut-être la chance d'avoir un service d'urbanisme, mais il a lui-même travaillé des années à l'aménagement du territoire et il sait donc comment les choses se passent. Il faut pouvoir assister à des séances, il faut pouvoir défendre des principes. Le rondau est une place qui a été massacrée. Selon l'ouvrage d'André Corboz, le rondau était une place phare. C'était une place baroque, en pente, et les plantations d'arbres donnaient l'illusion d'une place en tant que telle. Malheureusement, cette place a été saccagée, alors qu'elle est dans le plan de site du Vieux Carouge. On élimine donc un principe qui avait été négocié avec le Conseil d'Etat. M. Baertschi en parle en connaissance de cause puisqu'à l'époque il travaillait au département. C'est le conseiller d'Etat Christian Grobet qui avait admis le principe de conserver le rondau. Si la ville de Carouge n'est pas assez forte pour défendre ce rondau, ce sera une perte patrimoniale grave. M. Baertschi tire une sonnette d'alarme ce soir. Il faut vraiment qu'à Carouge, on soit conscient de la valeur patrimoniale de cet élément : Carouge a sa place du marché, sa place du temple et son rondau. Aujourd'hui, le rondau est dans un piteux état. Il faut que la ville de Carouge affirme une conservation du rondau. M. Baertschi en a assez des miroirs aux alouettes – le

Conseil municipal vote le CEVA parce que l'Etat de Genève s'engage à céder à la commune la parcelle du bureau des autos en 2020 et maintenant c'est repoussé à 2040, on parle d'un grand parc dans la zone du PAV... Il faut vraiment être très clair pour le rondou. C'est ce que M. Baertschi attend du Conseil administratif et c'est dans ce sens qu'il fait cette intervention.

M. Morex a une petite remarque à l'attention de M. Barthassat. Il ne veut pas mettre en doute les capacités de M. Buchs mais, sauf erreur, en 1994, lors des discussions sur le plan localisé de la Tambourine, M. Buchs ne siégeait pas dans ce Conseil.

M. Barthassat réplique qu'on en voit le résultat.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement qui consiste à remplacer l'alinéa 3 du décide par : « *de charger le CA de veiller à ce qu'une attention particulière soit portée à la qualité des aménagements extérieurs du site, à la préservation des arbres et à la qualité des espaces verts et que ceux-ci soient concertés avec les acteurs présents dans le périmètre* ».

L'amendement est accepté par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 049-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF PORTANT SUR L'APPROBATION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI 10'788 DU 23 JUIN 2011, RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE QUARTIER « PRAILLE-ACACIAS-VERNETS ».

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016 et renvoyé en commission PAV/CEVA.

Celle-ci s'est réunie le 29 septembre 2016 et le rapport a été établi par le Président.

Le Président ajoute à son rapport que le PV fait mention de 13 oui pour le vote, alors que le rapport mentionne 11 oui. Les commissaires étaient 13. M. Barro président, il n'a pas voté. M. Prod'hom était présent mais n'a pas pris part au vote puisqu'étaient présents Mme Molinari et M. Calame. C'est donc bien 11 oui pour le vote.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité avec 29 oui, 0 non et 0 abstention.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 052-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 428'000.- POUR LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS, LES ÉQUIPEMENTS ET LE MOBILIER DU NOUVEAU POSTE DE POLICE MUNICIPALE SIS 5B, ROUTE DE ST-JULIEN À CAROUGE.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 4 octobre 2016 et le rapport a été établi par M. Alain Voignier.

Le Président demande si M. Voignier a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Voignier répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 5 oui, 0 non et 6 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Marti n'était pas en commission mais elle a lu le PV. Elle a découvert qu'une salle de sport était prévue dans ces locaux. Aucun commissaire n'a demandé pourquoi.

Mme Hiltpold indique qu'il s'agit d'une demande des agents. Il se trouve qu'il y a la place pour une salle de sport, mais la commune a été très claire : elle mettra à disposition le local, que les agents aménageront à leurs frais. Elle n'achètera pas et n'installera pas d'engins de musculation. C'est donc un local qui est à disposition des agents mais la commune ne fera pas un fitness pour les agents de la police municipale.

M. Gerster rappelle que le groupe PLR s'était opposé à l'acquisition du bâtiment. On pense donc que le groupe PLR s'opposera à ce projet, mais non. Utiliser des superlatifs pour ces locaux serait trop faible, alors M. Gerster sera positif : la précédente conseillère administrative était visionnaire, elle a prévu une police municipale d'envergure et lancé un projet dans lequel les locaux sont en conséquence. Il y a des salles de sport, il y a des salles de réunion – ce qui est bien parce que si les agents sont fâchés, ils trouveront un espace où il n'y a pas de conflit. La précédente conseillère administrative a été tellement convaincante qu'elle a même convaincu un membre du groupe PLR qui a fait basculer le vote. Le groupe PLR ne voit pas pourquoi il punirait les agents municipaux auxquels il n'a aucun reproche à faire. Il soutiendra donc la délibération, mais il continuera à dire qu'il ne voudrait pas qu'elle fasse jurisprudence, mais soit une exception et que les prochains projets qui seront présentés soient quand même un peu dimensionnés par rapport aux besoins – peut-être pas seulement aux besoins immédiats, mais en tout cas qu'ils ne fassent pas l'objet d'une vision aussi avancée dans le temps.

M. Mützenberg indique que le groupe socialiste soutiendra la délibération. La question de l'aspect surdimensionné a été longuement abordée en commission. Il rappelle qu'il n'y a guère plus de 20% de surface supplémentaire par rapport aux emplois, selon le PV. Il ne s'agit donc pas d'une évolution radicale par rapport au poste actuel et, en termes de taille, cela reste relativement modéré. Le groupe socialiste est aussi particulièrement attentif au fait que le mobilier du poste actuel sera récupéré, ce qui va limiter au maximum les dépenses prévues dans cette délibération. Pour ces raisons, il soutiendra la délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité avec 29 oui, 0 non et 0 abstention.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 057-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2017.

AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Le Président suspend la séance sept minutes pour que M. Walder puisse présenter le budget 2017 sur grand écran.

M. Walder procède à la présentation du budget 2017.

1. Introduction

La situation économique du canton de Genève, contrairement à ce que prétendent certains esprits chagrins, n'est pas mauvaise. Elle est plutôt bonne si on la compare au niveau international. Genève connaît une croissance économique ininterrompue depuis de nombreuses années, pour une des plus longues périodes de son histoire, même s'il y a ici ou là quelques ralentissements, comme cette année principalement dans le secteur bancaire et le secteur de l'horlogerie, ainsi que dans le commerce de proximité suite au renchérissement du franc suisse face à l'euro et au dollar. Le ralentissement dans le commerce de proximité impacte cependant la fiscalité dans une moindre mesure que les deux secteurs précédents."

Concernant les revenus en 2017, la commune a des recettes fiscales « stables », des écritures internes en augmentation (3 millions au total) et un produit extraordinaire qui a été présenté au Conseil municipal dans une délibération le mois passé. Il s'agit de l'immeuble qui a été légué gracieusement par M. Pertin et qui sera comptabilisé en 2017, ce qui engendrera une recette exceptionnelle de CHF 1'450'000.-. Selon le souhait de la majorité des partis politiques que le Conseil administratif a consultés, cela a permis d'éviter de proposer l'augmentation du centime additionnel cette année. Le Conseil administratif continue de penser qu'au vu des perspectives pour la commune, il ne sera pas possible, lors d'un prochain exercice, d'éviter d'augmenter légèrement le taux du centime additionnel qui, M. Walder le rappelle, est à 39, soit le plus bas de toutes les communes urbaines du canton.

Concernant les charges :

- Il faut d'abord savoir que la ville de Carouge a continué ses efforts de réorganisation, qui connaissent cependant un ralentissement en termes de bénéfices chiffrables. Comme lorsqu'on fait un régime, on perd beaucoup plus les premières semaines que les dernières. Il en va de même lorsqu'on entreprend des réformes : on coupe le gras, on est ensuite dans la finition et les bénéfices financiers à en tirer sont moindres, même s'il y a des bénéfices organisationnels et en matière de prestations qui restent importants.
- Le budget comporte environ CHF 3 millions d'écritures internes (en charges et en revenus) et environ CHF 4 millions de charges contraintes, c'est-à-dire des charges sur lesquelles le Conseil administratif n'a pas de marge de manœuvre, au vu des décisions du Conseil municipal des années précédentes ou des décisions cantonales.
- Enfin, il y a une baisse de certaines prestations et de certaines gratuités. En effet, pour équilibrer le budget, le Conseil administratif a dû faire des choix et réduire certaines lignes budgétaires.

2. L'essentiel en chiffres.

- Les revenus se montent à CHF 108'672'000.-, soit une augmentation depuis 2013 de 6,6%, depuis 2016 de 5,51%. A noter qu'il faut bien sûr comparer les budgets hors gratuités et hors répartition des tâches. Les gratuités concernent la décision qui a été

prise en 2013 de comptabiliser la mise à disposition gratuite du domaine public ainsi que de matériel et de salles pour les associations. Quant à la répartition des tâches, suite au dépôt de lois liées au désenchevêtrement, certaines subventions et charges au niveau du canton ont été transférées à la commune, avec l'argent y relatif, et des charges communales ont été transférées au canton mais continuent à figurer dans le budget communal. Le canton a promis qu'il s'agirait d'une opération neutre. Ce sont donc CHF 3 millions de revenus et CHF 3 millions de charges qui s'ajoutent au budget.

- Les charges se montent à CHF 108'634'000.-, étant précisé que l'augmentation des charges, pour CHF 3 millions, concernent des écritures comptables principalement liées à la subvention cantonale au théâtre de Carouge.
- Le résultat projeté est de CHF 37'000.-.
- Evolution du centime additionnel :
 - o Le montant relatif au centime additionnel des personnes physiques prévu au budget 2017 est de CHF 56'233'000.-, soit une augmentation très faible par rapport au budget 2016 (+0,58%).
 - o Le montant relatif au centime additionnel des personnes morales est de CHF 9'735'000.-, soit une augmentation importante (+17,29%).
 - o A noter, par rapport aux 15 millions reçus en 2015 pour les personnes morales, que les prévisions restent mesurées et responsables. Les chiffres qui figurent au budget sont ceux transmis par le canton au début de l'été. La commune devrait recevoir ces prochains jours les dernières prévisions, mais celles-ci arrivent toujours trop tard pour être prises en compte dans les budgets.
- Taxe professionnelle (CHF 15'984'000.-) : Il est prévu une légère baisse par rapport au budget 2016, de 4,54%, ce qui représente environ CHF 800'000.-. Cela est lié à la baisse du taux bancaire début 2016 qui impacte les bénéfices des banques.
- Capacité financière : L'indice général de capacité financière change d'une année à l'autre. Depuis 2013, il est sous le seuil de 140, qui est le taux déterminant pour avoir droit à la péréquation intercommunale. Le montant de la péréquation intercommunale est d'environ 2 millions. Si la commune dépassait le seuil de 140 pendant deux ans, elle ne toucherait pas ce montant. Les prévisions 2016 et 2017 reçues de l'Etat étant inférieures à ce seuil, la commune a la garantie, pour le budget 2017 et le budget 2018, d'être bénéficiaire de la péréquation.
- Récapitulation des revenus :
 - o Personnes physiques : 56 millions
 - o Personnes morales : 9,7 millions
 - o Taxe professionnelle : 15,7 millions
 - o Péréquation : 2 millions
 - o Autres : 24,9 millions.
 - o Les revenus ont augmenté de 5,51% par rapport au budget 2016, étant précisé de nouveau que cette augmentation est en grande partie liée aux écritures comptables en lien avec le désenchevêtrement des tâches.

- Les charges de personnel se montent à CHF 34'191'000.- pour 294 postes. Cela représente une augmentation par rapport au budget 2016 de 4,19%, soit CHF 1'374'000.-. Les mécanismes salariaux et l'annualisation des postes votés l'année passée compte pour CHF 457'000.-, les nouveaux postes pour CHF 431'000.- et les autres variations éléments salariaux pour CHF 268'000.-. A noter que les nouveaux postes, qui ont été déjà présentés en partie dans les commissions sectorielles et qui seront présentés à la commission des Finances, concernent des renforcements de structures de l'administration. Carouge compte aujourd'hui 22'000 habitants et 25'000 emplois. En quelques années, la population a augmenté de 10%. Il est prévu qu'elle augmente encore d'en tout cas 50%. Il est donc nécessaire de renforcer les structures de l'administration. Il faut en parallèle tenir compte du transfert des charges du canton aux communes, en particulier concernant la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) ainsi qu'en matière de sécurité, transferts qui renforcent les obligations de la police municipale et pèsent sur les budgets communaux.
- En matière de biens, services et marchandises (CHF 22'040'000.-), le budget 2017 prévoit une économie de CHF 561'000.- par rapport au budget 2016. Hors gratuités et répartition des tâches, l'économie est bien plus conséquente : 1,1 million. Ces économies sont liées à la rationalisation des coûts d'entretien, à la mise au concours et la renégociation systématiques des contrats et à une internalisation de prestations sous-traitées dans plusieurs domaines. Il faut mettre cette dernière économie en relation avec l'augmentation des charges de personnel puisque si cette internalisation permet de faire des économies, elle nécessite d'avoir des équipes complètes en interne.
- Contributions (CHF 6'400'000.-) : Il s'agit de charges contraintes. La péréquation financière intercommunale augmente de CHF 737'000.- par rapport au budget 2016. La compensation financière aux communes françaises augmente de CHF 13'000.-.
- Dédommagements (CHF 7'095'000.-) : Sur CHF 662'000.- d'augmentation par rapport au budget 2016, environ CHF 630'000.- concernent des charges contraintes liées à différentes structures – le GIAP, le SIS, la FAS'e, les frais de perception de l'impôt, les frais de bureautique intercommunale. Les chiffres sont communiqués à la commune par ces instances et doivent être intégrés tels quels dans le budget.
- Subventions (CHF 18'785'000.-) : Les subventions augmentent de 19,17% par rapport au budget 2016, soit CHF 3'022'000.-, mais de 2,68% hors répartition des tâches, soit CHF 450'000.-. Cette différence s'explique essentiellement par la subvention cantonale au théâtre de Carouge qui désormais apparaît dans les subventions communales (mais aussi dans les revenus de la commune). L'augmentation est aussi due à des subventions supplémentaires aux institutions pour la jeunesse (+CHF 561'000.-). L'aide sociale est réduite de CHF 160'000.-, en fonction des besoins et pour différentes raisons qui sont expliquées en détail dans les documents remis aux conseillers municipaux. Enfin, l'aide au développement diminue de CHF 179'000.-. Cette mesure fait partie des mesures que le Conseil administratif a prises pour réduire les frais. Il s'agit de limiter l'aide au développement à 0,85% du budget, au lieu du 1%. A noter encore que, suite à la commission Culture, la subvention au théâtre Alchimic a été augmentée.
- Récapitulation des charges :
 - o Personnel : 31,47%
 - o Intérêts : 0,16%

- Amortissements : 13,40%
 - Biens, services, marchandises : 20,29%
 - Subventions : 17,29%
 - Le solde étant constitué des contributions, des dédommagements et des autres charges.
 - Hors gratuités et répartition des tâches, les charges augmentent de 3,79% depuis 2013, soit CHF 3'799'000.-, et de 3% par rapport au budget 2016, soit CHF 3'022'000.-.
- Les investissements prévus dans la liste qui est fournie aux conseillers municipaux se montent à CHF 53'257'000.-. Cette liste des investissements est une liste des projets souhaités qui, dans le meilleur des cas, se réaliseront tous. Mais le Conseil administratif sait que certains de ces investissements ne se réaliseront pas parce qu'il n'obtiendra pas les autorisations dans les délais, parce qu'il y aura des ralentissements. Le Conseil administratif ne sait néanmoins pas quels sont les projets qui ne pourront pas être réalisés – s'il le savait, son travail en serait grandement facilité. Pour établir le coût des intérêts, le Conseil administratif a pris le 50% du montant des investissements souhaités, ce qui est assez optimiste sachant que, jusqu'à présent, la commune n'a jamais atteint 25 millions d'investissements annuels. Le Conseil administratif a donc fait le choix de ne pas prévoir les intérêts sur la base des 53 millions, ni une augmentation de la dette en relation à ce montant, mais sur le 50% des 53 millions.
 - Les amortissements (CHF 14'552'000.-) sont une autre charge contrainte. Ils sont en augmentation de CHF 1'145'000.- par rapport au budget 2016. Ils dépendent bien sûr des délibérations que le Conseil municipal a votées mais aussi des délibérations qui arrivent à échéance. Or, cette année, la commune n'a pas bénéficié d'échéances d'amortissement.
 - La dette est prévue à 38 millions au budget 2016. Elle ne sera pas plus élevée aux comptes 2016. Si le 50% des investissements 2017 sont réalisés, soit environ 27 millions, la dette remonterait à 45 millions, ce qui correspond au niveau de 2014.
 - Le budget 2017 prévoit CHF 172'000.- d'intérêts sur les emprunts, basés donc sur le taux de 50% de réalisation des investissements prévus.
 - Quelques chiffres patrimoniaux : Autant le patrimoine que la fortune dépassent les 160 millions. Le ratio dette/patrimoine est de 0,28. Le ratio dette/fortune est de 0,27. La dette sera donc légèrement supérieure à un quart de la fortune, ce qui est totalement acceptable – beaucoup de propriétaires immobiliers rêveraient d'être endettés à moins de 25%. Il faut encore préciser que la valeur patrimoniale est la valeur comptable. Elle est bien inférieure à la valeur de marché des biens concernés. Par conséquent, la dette aujourd'hui ne devrait pas soulever d'inquiétude pour le futur et la sérénité de la commune.

3. Conclusion

- Les recettes prévues en 2017 tiennent compte d'une donation extraordinaire et permettent de répondre à la demande de la plupart des partis politiques consultés de ne pas augmenter le taux de centime additionnel.

- Les nouvelles prestations, les besoins des institutions partenaires (en particulier la crèche de Pinchat qui désormais compte 90 places) et les augmentations des charges incompressibles que M. Walder a énumérées tout au long de sa présentation sont incluses dans ce budget.
- Un renforcement en personnel de certains services est intégré dans le budget 2017 afin de pouvoir continuer de délivrer les prestations et répondre aux besoins de la population ainsi qu'aux défis de la commune.
- En contrepartie, des économies importantes sont proposées et ce grâce à une analyse fine des prestations et à l'optimisation des moyens à disposition.
- Au final, les prestations nécessaires sont assurées, les charges maîtrisées et le budget 2017 équilibré. M. Walder espère donc que les conseillers municipaux feront bon accueil à ce budget.

M. Walder tient à remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs de la commune pour leur travail quotidien mais également pour leur implication dans ce processus budgétaire, particulièrement les chefs de service, et bien sûr le service des finances qui a travaillé d'arrache-pied, parfois jour et nuit, pour arriver au bout de cette énième version du budget – en effet, de nombreuses versions ont été nécessaires pour arriver à l'équilibre. M. Walder tient bien sûr à remercier M. Giovanni di Stefano, qui n'a pas pu être présent ce soir, et à le féliciter pour ce travail. Enfin, il remercie les conseillers municipaux de l'accueil qu'ils feront au budget 2017 et de leur écoute.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet.

Même si M. Walder est très positif, M. Barthassat souhaite faire part de ses préoccupations. Le processus qui a mené à ce budget le préoccupe fortement. Cela montre qu'il n'existait pas de plan quinquennal, pas de vision politique et que le Conseil administratif, en tout cas pour deux de ses membres, subit un peu les événements. M. Barthassat rappelle que le Conseil administratif est élu pour gouverner, donc prévoir, anticiper les choses et avoir une vision politique qui semble à M. Barthassat totalement absente, en tout cas pour deux des membres du Conseil administratif. Même préoccupé, le groupe PDC prendra en considération ce budget et, même si certains n'ont aucune vision politique, il fera tout afin que ce budget soit viable pour Carouge.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Buchs remarque que les conseillers municipaux ont eu l'opportunité d'avoir quelques éléments en Toutes commissions réunies. Il leur a été présenté des plans qui n'impactent pas seulement le budget 2017 mais qui sont des plans à moyen et long terme. Le PDC demande qu'un plan budgétaire clair jusqu'à la fin de la législature soit remis à la commission. Il demande également que les comptes des plus grosses associations qui bénéficient de subventions soient présentés aux commissaires aux finances.

M. Baertschi remercie le Conseil administratif d'avoir organisé les séances préparatoires, qui étaient très intéressantes. Elles montrent notamment que dans tous les domaines, qu'il s'agisse du social, de la sécurité, de l'urbanisme, etc., la tendance est à l'inflation des demandes du canton qui réduit sa voilure et qui reporte des charges sur la commune, ce qui

explique en grande partie l'augmentation des charges. Par rapport aux remarques de ses préopinants, M. Baertschi croit qu'il sera difficile d'intégrer à la réflexion l'évolution fiscale de ces prochaines années, notamment l'impact de RIE III. Il ne sait pas si le Conseil administratif a la possibilité d'anticiper ces éléments avant que des décisions soient prises, qui devraient en principe intervenir ces six prochains mois. Il pense qu'il est difficile de faire un plan quinquennal en l'état. Il serait utile d'avoir un échange à ce sujet en commission.

M. Prod'hom salue le travail considérable de présentation fourni par les différents services lors du tour de pré-consultation. L'administration fonctionne bien et l'on voit tout le bénéfice de la restructuration. Les Verts ont malgré tout une inquiétude, et ils se battent de manière catégorique contre la diminution de l'aide au développement. En l'état de la situation planétaire, cette diminution n'est pas possible. Il faut maintenir l'aide au développement à son niveau actuel. Les Verts recommandent donc aux commissaires d'être bienveillants à cet égard.

M. Barthassat recommande aux commissaires de venir préparés en séance. Il y a passablement de lecture à faire. Il les invite également à préparer leurs questions.

Le Président en profite pour rappeler qu'il vaudrait mieux pour la gestion du Conseil municipal que les amendements soient travaillés en commission et non pas proposés directement en plénière.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 058-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2017.

M. Walder introduit le sujet. Comme chaque année, cette délibération entièrement liée au budget qu'il vient de présenter doit être soumise au Conseil municipal. Il propose donc au Conseil municipal de la prendre en considération et de la traiter en commission des Finances avec la délibération précédente.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 059-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE DU CRÉDIT DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES.

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit d'une nouvelle délibération. Le fonds intercommunal pour le développement urbain a été créé au niveau cantonal. Il a été soutenu par l'Association des communes genevoises et est désormais imposé à toutes les communes. Chaque commune doit contribuer au fonds. La contribution se monte pour Carouge à CHF 1'348'000.-. Elle est annuelle et est comptabilisée comme un investissement. En parallèle, cet investissement sera réparti comme suit entre les communes :

- Pour 50% du montant total, CHF 8'000.- par nouveau logement créé. Chaque commune qui créera un logement recevra donc CHF 8'000.-, qui seront comptabilisés en réduction des investissements.
- L'autre 50% du montant total est réservé aux grands projets de développement – les Cherpines mais également, pour ce qui concerne Carouge, le secteur Praille-Acacias-Vernets.

Si Carouge construit beaucoup de logements, elle sera bénéficiaire du fonds. Si elle en construit peu, elle payera pour les autres. C'est un fonds qui servira à équilibrer le financement du développement urbain de Genève entre communes qui construisent peu et communes qui construisent beaucoup.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité avec 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 060-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN.

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit comme chaque année de la grande délibération liée aux équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien. Ce sont des objets qui ne relèvent pas du fonctionnement mais qu'il ne ferait pas sens de transmettre un par un en délibération, vu leurs montants respectifs. Ces investissements mineurs font donc l'objet d'une grande délibération que M. Walder invite le Conseil municipal à traiter dans la commission des Finances budget.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité avec 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 061-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT EN FAVEUR DE CARITAS POUR SON AIDE AUX VICTIMES DU SÉISME EN ITALIE.

Mme Hiltbold introduit le sujet. Le titre de la délibération dit presque tout, si ce n'est le montant. Il s'agit d'octroyer une aide humanitaire de CHF 20'000.- à Caritas Suisse pour

l'aide d'urgence aux victimes du séisme en Italie. Les conseillers municipaux connaissent l'importance de ce séisme qui a frappé les villages d'Amatrice, Accumoli et Pescara del Tronto. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de l'autoriser à accorder une aide de CHF 20'000.- pour les victimes de ce séisme.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité avec 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

13. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 062-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DE L'OURAGAN MATTHEW EN HAÏTI.

Mme Hiltbold introduit le sujet. Il s'agit d'une aide humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour intervenir auprès des victimes qui ont été touchées en Haïti par l'ouragan Matthew dont les conseillers municipaux ont sans nul doute entendu parler et qui a fait de très grands ravages auprès des populations locales. Le Conseil administratif sollicite du Conseil municipal de pouvoir accorder une aide de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge Suisse.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité avec 29 oui, 0 non et 0 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

14. MOTIONS

1. Motion 011-2016 P : Ouverture des restaurants scolaires aux aînés de Carouge.

Le Président demande à son auteur si elle souhaite voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

Mme Decnaeck répond par l'affirmative.

Le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

Ouverture des restaurants scolaires aux aînés de Carouge

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu le nombre important de personnes âgées souffrant de solitude*
- *Vu les difficultés financières de certains aînés ne touchant que l'AVS*
- *Vu le peu d'opportunités favorisant les liens intergénérationnels*
- *Vu que les activités sociales comme le fait de partager des repas, des discussions améliorent la qualité de vie, augmentent l'estime de soi et diminuent le stress et le risque de dépression*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

invite le Conseil administratif

*A étudier la possibilité d'ouvrir les restaurants scolaires aux aînés de la commune.
Ceci afin de favoriser les rencontres entre les générations.*

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

M. Morex explique que le groupe PLR a pris en considération la motion par respect pour la personne qui l'a déposée. Mais cette motion est une fausse bonne idée. Tout d'abord, M. Morex est persuadé que les restaurants scolaires ont juste le nombre de places suffisant pour les enfants qui viennent manger. Et si les personnes âgées veulent des rencontres, elles peuvent s'adresser au club des aînés qui organise aussi des repas. De plus, M. Morex n'est pas persuadé qu'une personne âgée aura une discussion très constructive avec des élèves de six, sept ou huit ans. Il propose donc de refuser la motion.

Mme Decnaeck rappelle qu'on est senior à partir de cinquante-cinq ans. Le but est de mettre en place un projet intergénérationnel. Effectivement, les aînés peuvent aller manger au club des aînés mais ils se retrouvent entre aînés. L'objectif est de favoriser les contacts entre les générations. Il ne s'agit pas de créer encore des ghettos. La société est ghettoisée, toutes les personnes sont réparties par tranches d'âge, il y a très peu d'occasions pour les personnes d'un certain âge de rencontrer des jeunes et de discuter avec des jeunes. C'est sous-estimer à la fois les jeunes et les personnes âgées de dire qu'ils n'auraient pas de discussions intéressantes. Ce sont des projets qui sont mis en place dans des villes comme Lyon ou d'autres et dont les échos sont très positifs. Mme Decnaeck a proposé cette motion après s'être renseignée sur l'impact psychologique d'un tel projet, sur les répercussions sur le moral des aînés et sur ce qui se faisait ailleurs. Elle n'a pas envie qu'on lui dise que la motion est une bonne idée : le but n'est pas de présenter une bonne idée, mais de mettre en place un projet intergénérationnel. Il n'y a pas beaucoup de projets intergénérationnels sur la commune. La commune fait beaucoup pour les aînés, il y a beaucoup d'activités proposées mais elles se déroulent toujours entre aînés. Ouvrir les restaurants scolaires aux aînés serait

bien pour les aînés et ce serait bien pour les enfants de rencontrer des personnes d'un âge différent, de manger avec elles et de discuter avec elles.

Le Président rappelle qu'il n'a pas encore ouvert la discussion immédiate ni le tour de pré-consultation.

Le Bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

Mme Zuber a une autre proposition. L'invite de la motion demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'ouvrir les restaurants scolaires aux aînés de la commune. A son sens, cela ressort plus d'un postulat que d'une motion. Selon le règlement du Conseil municipal, une motion charge le Conseil administratif de déposer un projet de délibération visant un but déterminé ou de prendre une mesure, alors qu'un postulat charge le Conseil administratif d'étudier un sujet particulier et de présenter un rapport écrit au Conseil municipal. En application de l'article 34 du règlement, Mme Zuber demande que cette motion soit transformée en postulat. Et elle propose d'envoyer le postulat directement au Conseil administratif pour qu'il puisse en étudier la faisabilité, notamment par rapport à la taille des locaux, pour qu'ensuite le rapport soit renvoyé au Conseil municipal et qu'enfin, si c'est utile, une commission se réunisse. Mais faire une commission sans avoir eu l'étude au préalable n'est pas efficient.

Mme Marti demande que la séance soit suspendue deux minutes pour que les conseillers municipaux puissent se positionner sur la proposition de Mme Zuber.

Le Président suspend la séance deux minutes.

M. Mützenberg insiste sur le fait que la motion a une invite relativement large, contrairement à d'autres postulats qui ont pu être faits avec un objectif très précis. Ouvrir les restaurants scolaires aux aînés, cela peut être fait à différents moments de la journée, cela peut être systématique ou non, bref il y a toute une approche de l'intergénérationnel qui doit être discutée en commission. Et c'est uniquement une fois que la commission en aura discuté qu'il sera possible de donner un cadre plus précis au Conseil administratif. Selon M. Mützenberg, ce que propose cette motion ne correspond pas à un postulat et il faut par conséquent un débat en commission.

Mme Marti indique que les Verts soutiennent le renvoi en commission des Affaires sociales. Cela pourra être l'occasion de parler plus généralement de ce qui se fait dans la commune du point de vue intergénérationnel, d'avoir une vision plus large et d'examiner dans quelle mesure la proposition peut être réalisée ou non. Les Verts soutiennent donc la proposition du bureau et refusent la proposition de Mme Zuber.

Le Président met aux voix la proposition de transformation de la motion en postulat.

La transformation de la motion en postulat est acceptée par 15 oui, 14 non et 0 abstention.

Le Président met aux voix la proposition de renvoyer le postulat au Conseil administratif.

Le renvoi du postulat au Conseil administratif est accepté par 23 oui, 1 non et 4 abstentions.

2. Motion 012-2016 P : Pour un retrait de la Ville de Carouge de l'Union des Villes Genevoises.

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

Pour un retrait de la Ville de Carouge de l'Union des Villes Genevoises

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu que la création de l'Union des Villes Genevoises (UVG) s'est faite sans concertation avec les conseils municipaux des communes concernées,*
- *Vu que cette structure fait doublon avec l'Association des Communes Genevoises (ACG) et l'affaiblit dans son dialogue avec les autorités cantonales,*
- *Vu que les prises de positions de cette structure s'apparentent davantage à une Union des Villes de Gauche que des Villes Genevoises*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

invite le Conseil administratif

- *A retirer l'adhésion de la commune à l'Union des Villes Genevoises (UVG) ;*
- *A privilégier l'Association des Communes Genevoises (ACG) pour défendre les intérêts de la municipalité.*

Le groupe PLR

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet.

Mme Zuber développe l'argumentaire de la motion :

Par cette motion, le PLR demande au Conseil administratif le retrait de la ville de Carouge de l'Union des villes genevoises. En effet, cette association fait doublon avec l'Association des communes genevoises et affaiblit ainsi la position des communes dans le dialogue avec le canton. De plus, elle crée des frais supplémentaires au moment où la commune a justement besoin de toutes ses ressources pour accomplir ses tâches pour la population, comme nous venons de le voir précédemment. Sur ce point, nous sommes persuadés que la présidence de cette association par un conseiller administratif de notre commune implique encore davantage de coûts à la charge de Carouge, de nouveau sans apporter de plus-value en contrepartie. Finalement, le fondement même de cette association est plus que discutable puisqu'il a été fait sans consultation des conseils municipaux des communes concernées alors même que l'idée sous-jacente était de contester la représentativité démographique de l'Association des communes genevoises. Ainsi nous espérons que la majorité de ce Conseil municipal soutiendra cette motion pour envoyer un signal clair que nous, représentants de la population carougeoise, ne souhaitons pas participer à cette Amicale des élus de gauche.

Le Président rappelle que le Conseil municipal en est à la prise en considération et que les interventions doivent être courtes.

Mme Marti déclare que les Verts ne prendront pas la motion en considération, simplement parce qu'il est du ressort du Conseil administratif d'adhérer ou non à un groupement de ce type. Elle signale d'ailleurs qu'il existe d'autres groupements, comme celui des communes Arve et lac. Que le Conseil municipal accepte ou refuse cette motion, la ville de Carouge

pourra de toute façon rester membres de l'Union des villes genevoises, qui ne remet pas en cause l'Association des communes genevoises. Mme Marti invite fortement les conseillers municipaux à aller voir les réponses des communes genevoises à la proposition de désenchevêtrement, pour se rendre compte que ce sont des mondes entre les petites communes et les villes. Les Verts ne prendront donc pas la motion en considération.

M. Mützenberg indique que le groupe socialiste ne prendra pas non plus la motion en considération. Des considérants posent problème, notamment le fait d'insinuer que le Conseil municipal n'a pas pu en débattre. Il rappelle que le PDC a déposé une motion en mars 2015 et qu'il y a eu un débat nourri dans cette assemblée et un vote très clair. La présente motion remet donc en question le choix de la législature précédente. Pour ces raisons et celles qu'a données Mme Marti, et aussi parce que l'Union des villes genevoises, contrairement à ce qui est affirmé, n'engendre pas de frais, le groupe socialiste refusera la prise en considération de cette motion.

M. Barthassat remercie M. Mützenberg de rappeler que le groupe PDC avait déposé une motion. Le groupe PDC va évidemment suivre la motion du PLR, même s'il sait que le Conseil administratif peut totalement ignorer cette motion et le fera certainement. Il ne croit pas à l'efficacité de cette association.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est refusée par 15 non, 13 oui et 1 abstention.

M. Morex respecte entièrement le vote qui vient d'avoir lieu, mais il regrette le manque de respect pour la démocratie. Les groupes qui ont refusé la prise en considération auraient pu prendre en considération la motion et la refuser ensuite.

3. Motion 013-2016 P : Charte d'aménagement du plan guide Carouge-Est.

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

Charte d'aménagement du plan guide Carouge-Est

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu la nécessité de développer un environnement construit de qualité, harmonieux et durable pour tous les Carougeois*
- *Vu le besoin de définir une identité carougeoise dans les nouveaux quartiers en devenir*
- *Vu l'importance de donner un vocabulaire commun afin d'obtenir un développement harmonieux de notre ville*
- *Vu le nombre de bâtiments en construction ou qui vont être construits sur le territoire de Carouge Est*
- *Vu les enjeux financiers, sociaux et environnementaux lorsqu'on parle de la construction de l'ampleur d'un quartier*
- *Vu qu'une charte d'aménagement Carouge Est a déjà été élaborée et utilisée par le service de l'urbanisme et le service des constructions*

- Vu les projets d'aménagement du territoire carougeois encore à venir
- Vu que la Charte est l'extension du Plan Guide Carouge Est validé par le CM et qu'elle a été élaborée en étroite concertation avec la commune de Carouge.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

invite le Conseil administratif

- À valider officiellement la charte d'aménagement Carouge Est pour que tout nouveau projet de construction à venir dans le périmètre apporte certaines garanties relatives aux qualités et à l'identité recherchées.
- À étudier la mise en place d'une charte d'aménagement ad hoc pour le secteur du PAV et Carouge Sud.

Le PDC

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'Urbanisme.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Monney souhaiterait avoir des explications de la part du PDC. Il lui semble que tout ce qui est dit dans la motion a déjà été annoncé. Il ne voit donc pas vraiment le sens de cette motion. A la lecture, la motion est intéressante mais tout cela a déjà été étudié en commission de l'Urbanisme ou va l'être prochainement. La motion ne va-t-elle pas faire double emploi ?

Le Président relève que le tour de pré-consultation ne vise pas à faire le débat mais à donner des recommandations à la commission.

M. Prod'hom recommande aux commissaires de relire les discussions qui ont eu lieu lors d'une des premières séances de la commission de l'Urbanisme de la dernière législature. Il y avait eu un travail sur la charte de Carouge Est et une série de propositions avaient été faites.

4. Motion 014-2016 P : Fondation carougeoise pour la petite enfance

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

Fondation carougeoise pour la petite enfance

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

- Vu la future réalisation d'une crèche à l'ilot des menuisiers

- *Vu la charge que représente la gestion des institutions de la petite enfance pour l'administration*
- *Vu la volonté de réaliser des économies d'échelle*
- *Vu le besoin d'optimiser l'utilisation et la formation des ressources humaines*
- *Vu la nécessité de maîtriser les subventions attribuées aux associations qui gèrent les institutions de la petite enfance*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

invite le Conseil administratif

À créer une fondation de droit public pour la petite enfance et à intégrer dans celle-ci les employés du CIAPE.

Le PDC

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet.

M. Barbuzzi développe l'argumentaire de la motion :

Depuis vingt ans, la création de nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance ne cesse d'augmenter. La courbe démographique qui est en pleine croissance à Genève, et également à Carouge, induit inévitablement la création de lieux d'accueil pour les différentes classes d'âge. En commençant, bien entendu, par nos petits chérubins. Quand bien même cette augmentation de l'offre a été considérable, la demande est toujours plus importante pour différents motifs liés à l'évolution de notre société.

Actuellement, l'accompagnement lié à ces nouvelles structures n'est pas toujours optimal puisqu'il s'appuie sur des comités qui n'ont pas toujours les compétences et les connaissances nécessaires à la gestion de ce type d'institutions. Plus particulièrement pour les aspects financiers, au regard par exemple des différentes subventions que l'on peut obtenir tant au niveau cantonal que fédéral, et pour les aspects pédagogiques liés au domaine de la petite enfance.

Il faut également relever que la Confédération, l'Etat de Genève et la commune de Carouge ont procédé depuis quelques années à des réformes qui ont directement impacté la création et le développement de ces institutions. Que ce soit en termes de législation ou pour des raisons économiques, chacun a amené sa pierre à l'édifice pour répondre à une attente toujours plus croissante de la population.

Aujourd'hui nous est offerte la possibilité d'opérer une réforme structurelle, notamment avec l'ouverture prochaine de la crèche des Menuisiers. L'ensemble des institutions, qui ont toutes un comité en place, n'ont jamais été rassemblées afin d'optimiser leur fonctionnement en harmonisant certaines pratiques et en réalisant ainsi des économies d'échelle. Nous avons donc l'opportunité, au vu du nombre croissant d'institutions sur notre commune de créer une fondation de droit public. Elle pourrait avoir comme but de garantir une homogénéité dans le traitement et la prise en charge des enfants de la commune et surtout la gestion financière qui est conséquente pour la petite enfance. Elle pourrait être également le garant d'une évolution harmonisée des bonnes pratiques dans les institutions.

Comme le groupe PDC se soucie en permanence du bien-être de ses employés municipaux, nous avons déjà préparé des statuts afin d'accélérer le processus de création de cette fondation et ainsi limiter la charge de travail pour ces derniers, notamment pour le service du SAS. Car tout le monde l'a compris lors de la présentation du service social en commission, le responsable de ce service croule sous la tâche et il est nécessaire de trouver une solution pour soulager l'administration et à un coût supportable pour la commune. Bien évidemment, il ne s'agit que d'un premier jet qui nécessitera probablement quelques aménagements.

Le groupe PDC vous encourage vivement à soutenir cette motion qui vise à harmoniser, rationaliser et développer la prise en charge et le suivi des petits enfants de Carouge.

M. Baertschi remarque que Carouge a une fondation pour les personnes âgées. Il en est proposé une maintenant pour la petite enfance. Cela implique aussi une réflexion par rapport aux dispositions cantonales d'encadrement. En discuter est peut-être une bonne chose mais il remarque que les institutions de la petite enfance sont en général gérées par des comités plus ou moins autonomes, proches des parents. Encore une fois, discuter de cette proposition est peut-être une bonne chose, mais il est étonné de la façon dont elle est amenée ici aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi suggère d'auditionner les services-cadres sur le plan cantonal et de voir comment cela se passe dans d'autres communes et quelles seraient les raisons de créer une fondation communale alors qu'il s'agit en général d'une structure un peu éclatée. Il lui semble également important d'auditionner les responsables de crèches carougeoises.

M. Mützenberg pense qu'il ne faut pas se laisser limiter par le cadre de ce projet. Il lui paraît important que la commission puisse entendre notamment les responsables de crèches mais également des services des affaires de la petite enfance d'autres communes pour voir quel est le modèle le plus approprié, tout en gardant à l'esprit qu'un rapport a déjà été établi, le rapport Jacquemet, qui a été abondamment discuté. Il faudra donc arriver à orienter la discussion avec celle que la commission a eue précédemment.

M. Barthassat entend qu'on invite l'association Pop et Poppa (M. Frédéric Chave) et Mme Kunz qui est la responsable du SASAJ.

M. Voignier rappelle qu'une commission des Affaires sociales a déjà présenté un certain nombre d'objectifs pour l'avenir des crèches et qu'une étude a été faite dans laquelle un paragraphe traitait sûrement de la possibilité de faire une fondation. La commission n'a peut-être pas eu le temps d'entendre les arguments sur ce point. Il serait intéressant que la personne qui a fait l'étude d'une éventuelle municipalisation juxtapositive, si M. Voignier utilise le terme correct, puisse être à nouveau auditionnée par la commission et expliquer les inconvénients et les avantages d'une fondation, afin que le Conseil municipal puisse choisir en connaissance de cause. Une étude a donc déjà été faite et M. Voignier invite la commission à utiliser les éléments existants, tout en réitérant sa suggestion d'inviter cette personne.

Mme Marti demande que les commissaires lisent ce rapport, pour que chacun sache de quoi l'on parle et pour ne pas refaire certains débats.

M. Calame pense que ceux qui étaient à la commission des Affaires sociales sont restés un peu sur leur faim en ce qui concerne les différentes possibilités, puisque la présentation était malgré tout orientée sur une solution. Il recommande d'entendre l'expérience d'une autre fondation communale du même type à Genève ou dans les environs.

15. POSTULATS

1. Postulat 005-2016 P : Les lampadaires solaires : une solution écologique et économique

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

Les lampadaires solaires : une solution écologique et économique

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu l'intérêt écologique évident que représentent les lampadaires solaires,*
- *Vu les économies financières également possibles, en particulier dans les nouvelles rues vu l'absence de raccordement au réseau,*
- *Vu les expériences réussies dans plus de 40% des communes genevoises,*
- *Vu l'existence d'une PME genevoise, DTI ENERGIES – dont l'un des fondateurs habite Carouge –, disposant d'un brevet mondial en la matière,*

le Conseil municipal de Carouge

invite le Conseil administratif

- *A étudier la possibilité et l'opportunité d'équiper certaines rues carougeoises, en particulier lors de la création de nouvelles rues, de lampadaires solaires ;*
- *A entendre, dans ce cadre, la société genevoise DTI ENERGIES ;*
- *A ensuite présenter un rapport au Conseil municipal.*

Le groupe PLR

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet.

Mme Zuber développe l'argumentaire du postulat, qui traite d'un sujet un peu technique :

Par ce postulat, le PLR Carouge souhaite attirer l'attention du Conseil administratif sur cette nouvelle technologie en matière d'éclairage public. En effet, des produits ont été développés ces dernières années, notamment de nouveaux lampadaires solaires. Il existe actuellement sur le marché des lampadaires solaires totalement autonomes qui ne nécessitent pas de connexion au réseau et permettent ainsi d'économiser des frais de génie civil. L'intégration des cellules photovoltaïques directement dans la surface du cylindre du candélabre permet d'avoir une forme ordinaire de lampadaire et évite que des résidus se déposent dessus.

Il existe notamment une startup genevoise qui propose un modèle breveté de lampadaire solaire. Quarante pourcents des communes genevoises ont déjà fait appel à ses services, ce qui fait qu'il existe déjà plus d'une centaine de ces lampadaires sur le canton. Il existe du reste trois installations proches de la commune de Carouge : devant la nouvelle salle des fêtes de Troinex, sur les terrasses du nouveau bâtiment du CMU ainsi que sur le chemin menant à l'école du Sapay à Plan-les-Ouates.

Le PLR Carouge pense que les avantages écologiques évidents que constitue l'éclairage solaire, couplés aux économies liées à l'absence de raccordement, en particulier dans le cas

de la création de nouvelles rues, comme pour le projet des Menuisiers, rendent cette technologie potentiellement très intéressante.

Ainsi, nous souhaitons que le Conseil administratif étudie la possibilité et l'opportunité d'équiper certaines rues carougeoises, en particulier lors de la création de nouvelles rues, de lampadaires solaires et fasse ensuite un rapport au Conseil municipal.

Dans ce cadre, nous souhaitons préciser deux points.

Nous avons appris que la commune n'avait pas répondu aux multiples tentatives de prise de contact de la société genevoise titulaire d'un brevet sur ces produits alors même qu'un de ses fondateurs vit sur notre commune. Nous souhaitons donc que la commune ait d'abord la politesse de leur répondre et qu'ensuite elle examine si leurs produits peuvent satisfaire à certains de nos besoins en éclairage public ou si au contraire d'autres produits utilisant la technologie solaire seraient plus pertinents.

Finalement, nous souhaitons préciser que nous avons découvert cette technologie après l'adoption du plan lumière par ce Conseil municipal, ce qui explique que nous n'avons pas intégré cette demande aux discussions de l'hiver passé. Cela ne nous semble toutefois pas problématique puisque le plan lumière définit quels types d'éclairage on souhaite et ne se prononce que peu sur l'outil qui produit cette lumière. Ainsi, une marge nous semble exister pour intégrer des lampadaires solaires. Une étude du Conseil administratif permettra justement de confirmer cela ou, au contraire, de l'infirmer.

Pour ces raisons, nous vous remercions d'accepter ce postulat et de l'envoyer directement au Conseil administratif afin que ce dernier nous revienne avec un rapport sur la question qui pourra être étudié ensuite en commission.

M. Calame signale que les Verts se réjouissent d'assister à l'épanouissement d'une section verte au sein du parti des postulants et espèrent que cette dynamique vertueuse sera au rendez-vous lorsqu'il s'agira très bientôt d'encourager le Conseil administratif de Carouge à s'adjoindre les services d'un délégué qui aura pour mission de prospector les gisements d'économies d'énergie sur la commune. Les Verts soutiendront ce postulat, mais regrettent qu'il arrive tardivement – les explications ont été données par Mme Zuber. M. Calame pense qu'il serait intéressant que le postulat soit étendu à d'autres entreprises que celle-ci uniquement parce que, quand il y a un projet qui gagne, il y en a toujours d'autres qui sont proposés.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président met aux voix la proposition de renvoi au Conseil administratif.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

16. RESOLUTIONS

1. Résolution municipale 002-2016 P : Pour un soutien du Conseil municipal à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire » soumise à votation populaire le 27 novembre 2016.

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

Pour un soutien du Conseil municipal à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire » soumise à votation populaire le 27 novembre 2016

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu le courrier du 19 septembre 2016 adressé par le Comité Unitaire Genevois de soutien à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire » au Conseil municipal de la ville de Carouge ;*
- *Vu que la Suisse possède le parc nucléaire le plus vieux au monde avec une moyenne d'âge de 41 ans pour les 5 réacteurs du pays ;*
- *Vu la proximité de la ville de Carouge avec la centrale nucléaire de Mühleberg qui, vieille de 44 ans, est une des plus ancienne au monde ;*
- *Vu l'art. 169 de la Constitution de la République et Canton de Genève qui demande que les autorités s'opposent par tous les moyens à leur disposition aux installations nucléaires dans le voisinage ;*
- *Vu l'engagement de la commune de la ville de Carouge pour le tournant énergétique, reconnu par l'attribution dès 2008 du label « cité de l'énergie » ;*
- *Vu la vision fédératrice de la ville de Carouge en tant que Cité de l'énergie résumée dans le slogan « Agir pour une cité durable » ;*
- *Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

De soutenir officiellement l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire » soumise à votation populaire le 27 novembre 2016.

Les Verts

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet.

M. Prod'hom développe l'argumentaire de la résolution :

Le 27 novembre prochain, les Suisses seront appelés à se prononcer par votation populaire sur l'initiative « Pour une sortie programmée du nucléaire ». Le comité unitaire genevois de soutien à cette initiative a adressé au Conseil municipal une demande de soutien officielle, que le Bureau a considéré comme étant possible par voie de résolution.

La ville de Carouge œuvre activement pour l'efficacité énergétique au sein de ses bâtiments (rénovation programmée du Théâtre de Carouge et de la Salle des fêtes, nouveaux bâtiments performants en termes énergétiques, adhésion au programme Négawatt en 2015) et sur son territoire (Plan Lumière avec installation de luminaires plus économes, voire de lampadaires solaires comme le propose le postulat que le Conseil municipal vient de voter), opérations éco-sociales depuis 2012 (2800 ménages visités d'ici à fin 2016) ainsi que pour promouvoir les énergies renouvelables (centrale photovoltaïque sur l'école de la Tambourine depuis 2014, étude pour la réalisation d'un chauffage à distance à la Fontenette, prêts de vélos gratuits à la population depuis 2007, service de livraison à domicile à vélo électrique depuis 2008, parc de vélos professionnels, etc.).

Les autorités communales carougeoises, aussi bien délibératives qu'exécutives, ont eu l'occasion de se positionner pour un avenir énergétique durable (par exemple contre les projets de recherche de gaz de schiste dans la région en 2012 et récemment la résolution pour stopper les investissements publics dans l'énergie fossile), et par déduction sans nucléaire.

L'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire » est en parfaite adéquation avec la politique municipale carougeoise.

Les arguments du comité d'initiative sont les suivants (ils sont disponibles sur le site internet www.sortie-programmee-nucleaire.ch).

La sortie programmée du nucléaire apporte de la sécurité et protège notre pays ainsi que ses habitants. La Suisse possède le plus vieux parc de centrales nucléaires de la planète et avec Beznau 1, même le plus vieux réacteur encore en service. Il est exploité depuis 47 ans et doit lutter contre de graves problèmes de sécurité qui ne peuvent être résolus par aucun rééquipement.

Elle établit aussi un calendrier raisonnable pour une sortie programmée et fixe à 2029 l'année d'expiration de l'énergie nucléaire.

D'ici 2050, notre approvisionnement énergétique devra être principalement basé sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'initiative ferme la lacune législative si importante pour la réussite de la transition énergétique au niveau constitutionnel et veille à ce que les centrales nucléaires soient progressivement arrêtées : 2017, 2024 et 2029.

La sortie programmée du nucléaire est faisable, car les nouvelles technologies sont prêtes et déjà utilisées chaque jour.

Il n'y a guère d'autre pays aussi bien positionné que la Suisse pour la transition énergétique. L'énergie hydraulique autochtone fournit environ 60% de notre approvisionnement électrique, de façon fiable et depuis des décennies. Les énergies hydrauliques, solaires et éoliennes se complètent par ailleurs de façon optimale, car l'énergie stockée sous forme d'eau dans les lacs de barrage fournit de l'électricité en étant turbinée lorsqu'il n'y a pas de vent.

De plus, comme cela est mentionné dans le courrier adressé par le comité unitaire genevois, l'article 169 de la Constitution de la République et Canton de Genève demande que les autorités s'opposent par tous les moyens à leur disposition aux installations nucléaires dans le voisinage, ce qui a notamment été fait quand les autorités du canton et de la ville ont déposé conjointement une plainte pénale contre la centrale nucléaire du Bugey en mars dernier.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'une sortie définitive...

Le Président interrompt M. Prod'hom pour rappeler que le Conseil municipal en est à la prise en considération. Durant la discussion sur la prise en considération, les conseillers municipaux peuvent expliquer brièvement pourquoi ils acceptent ou refusent la prise en considération. Comme M. Prod'hom est l'auteur de la résolution, il peut en dire un peu plus mais sans faire toute l'histoire de l'énergie nucléaire. Le Président l'invite néanmoins à poursuivre son intervention s'il l'a bientôt terminée.

M. Prod'hom termine son intervention en soulignant qu'il faut soutenir cette résolution.

M. Gerster constate que les Verts économisent l'énergie même dans leur déclaration – il essaiera lui-même d'être plus dynamique. Il est parfaitement d'accord avec tout ce qui a été dit (sauf sur les vélos électriques puisqu'il faut quand même de l'électricité pour les vélos électriques). Mais s'il ne prendra pas en considération cette résolution, c'est pour une question de principe : le sujet est mis en votation. Cela fait quatorze ans que M. Gerster est conseiller municipal, cela fait trois fois que ce cas se présente et cela fait trois fois que ce cas vient des Verts. S'ils estiment que l'argumentaire qui vient d'être lu, qui a un peu endormi l'assemblée mais qui, pris point par point, est intéressant, ne va pas convaincre la population, il ne faut pas venir demander au Conseil municipal de se positionner sur ce sujet,

qui est mis en votation. Les points sur lesquels le Conseil municipal s'est positionné qui ont été cités par M. Prod'hom n'étaient pas mis en votation. Il s'agissait de mouvements – contre le gaz de schiste, par exemple. Et n'en déplaise à M. Calame, il n'y a pas de section Verts au PLR. Le PLR a compris que le développement durable fait partie de la politique – certes grâce aux Verts qui ont initié le mouvement, mais maintenant la machine est lancée. Le PLR ne prendra donc pas en considération cette résolution, par principe

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 16 oui, 11 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Gerster propose le renvoi en commission du Développement durable pour que celle-ci traite du sujet à fond et ait toutes les informations nécessaires.

M. Prod'hom rappelle que la votation aura lieu le 27 novembre. Le but est d'adopter cette résolution avant cette date pour avoir une déclaration forte de la commune de Carouge sur la sortie du nucléaire.

Le Président met aux voix la proposition de renvoi de la résolution en commission du Développement durable.

Le renvoi en commission du Développement durable est refusé par 19 non, 10 oui et 0 abstention.

Par conséquent, le Président ouvre la discussion.

Mme Zuber indique que le PLR s'oppose sur le fond à cette résolution. En effet, il ne pense pas qu'une sortie prématurée du nucléaire est bonne pour la Suisse. Il pense qu'il faut maintenir les dispositions actuelles qui prévoient que les centrales nucléaires soient fermées au moment où des raisons de sécurité l'imposent, et ne pas imposer un calendrier politique aux centrales nucléaires. La fermeture de Mühleberg est prévue pour 2019. Beznau 1 est actuellement à l'arrêt et loin de repartir. On voit qu'un contrôle est fait par l'inspection fédérale. Actuellement, la rentabilité des centrales est assez faible et même les exploitants réfléchissent à les fermer. C'est à ceux-ci de prendre cette décision si, économiquement, l'exploitation n'est plus intéressante. Les autorités politiques doivent, elles, s'assurer que la sécurité est garantie, ce qui est actuellement le cas. Mme Zuber se permet de répéter que toutes les centrales nucléaires de Suisse sont en main de collectivités publiques : derrière les sociétés, ce sont des cantons, des communes qui sont propriétaires, et non pas de méchants promoteurs qui veulent se mettre plein d'argent dans les poches. Ce sont des collectivités publiques qui exploitent les centrales nucléaires pour fournir de l'électricité. A choisir, Mme Zuber préfère de loin avoir de l'énergie nucléaire qui vient de Suisse plutôt que de l'énergie nucléaire qui vient des pays de l'Est, qui ont des législations totalement différentes en matière de sécurité. Et s'il doit y avoir un accident nucléaire, la Suisse sera évidemment aussi touchée, parce qu'on sait que les nuages radioactifs ne s'arrêtent pas aux frontières. Actuellement, l'Europe n'arrive pas à tourner sans énergie nucléaire. Et on l'importe – pas à Genève parce qu'à Genève, on importe seulement de l'énergie propre et c'est les autres qui utilisent la non-propre, par miracle. Mais on est quand même dans un réseau connecté et tant qu'à avoir de l'énergie nucléaire, Mme Zuber préfère qu'elle soit produite en Suisse selon la législation suisse qui garantit des contrôles beaucoup plus élevés que dans d'autres pays.

M. Prod'hom souligne que, n'en déplaise à Mme Zuber, on est dans une logique d'utilisation plus rationnelle de l'énergie. On a des centrales nucléaires qui sont dans un état relativement inquiétant. Dans la presse, on voit que la situation n'était pas aussi claire que cela : même si les propriétaires sont des collectivités publiques, il y a eu des rapports qui étaient falsifiés, ou des informations d'Areva sur des métaux qui n'étaient pas tout à fait vraies. De ce fait, il y a une certaine forme d'inquiétude. Le débat sur le nucléaire est un débat extrêmement important. On voit que Fukushima a coûté énormément au Japon et va continuer à lui coûter. Fukushima était très proche de Tokyo, on ne se rend pas compte du risque qu'on fait courir à la population. Le bassin de population suisse est extrêmement dense. Les centrales nucléaires sont très proches du bassin de population. En cas de catastrophe nucléaire, on n'aura pas les moyens de la contenir et d'assurer la sécurité de la population. Par rapport à la votation, accepter la résolution, c'est donner un message fort de la part de Carouge. Le Conseil d'Etat à l'unanimité, tous partis confondus, a donné un message fort, comme la ville de Genève ou la commune de Meyrin. Plusieurs communes sont en train de se rallier à cette déclaration. M. Prod'hom demande donc que le Conseil municipal soutienne cette résolution.

M. Maulini propose de ne pas faire ce soir le débat pour ou contre le nucléaire, mais il y a quand même deux ou trois choses qui doivent être dites. La stratégie énergétique 2050 déployée par les organes fédéraux est bonne, mais ce qu'amène l'initiative des Verts, c'est une sortie programmée du nucléaire d'ici 2029, et c'est possible. L'argumentaire qui a été développé par le PLR déçoit M. Maulini, qui le trouve un peu pathétique. Il ressemble à un débat qui a déjà trente ans d'âge alors qu'il y a des réalités, comme M. Prod'hom l'a rappelé, qui devraient nous amener à essayer de penser autrement. Et cet argumentaire navre d'autant plus M. Maulini qu'il avait cru entendre que même chez le PLR, il y avait un débat sur le nucléaire, et qu'environ 40% des gens au plan fédéral avaient voté pour la stratégie 2050. Tandis qu'ici, il y a une unanimité contre la résolution. M. Maulini espère que certains membres du PLR vont se réveiller.

M. Gerster relève que l'invité demande de soutenir officiellement l'initiative. De quoi s'agit-il concrètement ? Les trois conseillers administratifs vont-ils se balader sur la place de Sardaigne pendant trois jours avec des banderoles ? Y aura-t-il une projection de diapositives contre les tours ? Ou une campagne d'affichage public ? La publication d'un avis dans la Feuille d'avis officielle ? Quel est l'engagement financier relatif à cette résolution ?

M. Walder imagine qu'il s'agira d'un soutien symbolique, comme il y en a eu pour le Tibet par exemple, qui n'engagera pas de frais. L'invité ne demande rien de plus au Conseil administratif qu'un soutien tel que vient de l'octroyer le canton de Genève, qui a décidé de soutenir la sortie programmée du nucléaire, et d'autres villes comme Meyrin ou Plan-les-Ouates. Le nom de Carouge viendrait donc s'ajouter à la liste des villes qui, depuis des années d'ailleurs, se battent contre l'énergie nucléaire. Le Conseil administratif n'envisage pas de dépenses particulières liées à l'acceptation de la résolution – si le Conseil municipal devait accepter cette dernière.

M. Prod'hom confirme qu'il s'agit seulement pour le Conseil administratif – et le Conseil municipal, par l'entreprise de son Conseil administratif – de se déclarer en faveur de cette initiative. Cela n'engage donc aucun frais.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la résolution.

La résolution est acceptée par 18 oui, 10 non et 0 abstention.

17. PETITIONS

Il n'y en a pas.

18. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de M. Walder à la question écrite de Mme Besse qui demandait s'il serait possible d'avoir le marché le vendredi

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Nous avons interrogé, au travers de leur représentant Monsieur Taverney, les marchands actuels du Marché de Carouge lors de leur assemblée générale du mois de septembre. De manière assez unanime, ils ne sont pas intéressés par cette proposition.

Le marché du jeudi commençant à porter ses fruits, ils souhaitent pouvoir se concentrer sur sa consolidation. C'est d'ailleurs dans cette démarche que s'inscrit leur demande de prolongation du marché du jeudi jusqu'au 22 décembre.

Dès lors, ils n'estiment pas, tout comme le Conseil administratif, que rajouter un 4^{ème} jour de marché soit opportun à ce stade. Nous resterons toutefois attentifs aux éventuels besoins futurs.

Réponse de M. Walder à la question écrite de Mme Besse concernant la rue de la Fontenette

M. Walder rappelle en préambule la question de Mme Besse :

A la rue de la Fontenette, à la hauteur des numéros 29 jusqu'au numéro 19, sur l'allée qui se trouve le long des commerces, des automobilistes roulent beaucoup trop vite en risquant de renverser des piétons. Certains cyclistes circulent également de manière dangereuse à contre-sens. Pour les piétons, les clients des commerces et les habitants de ces immeubles, c'est devenu périlleux. Il serait judicieux d'intervenir afin de réduire ces dangers. La commune pourrait-elle améliorer cette situation en installant des gendarmes couchés ou en étudiant d'autres mesures ?

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Tout d'abord, suite à votre remarque, nous avons demandé un contrôle à la police municipale pour connaître leur analyse de la situation à la hauteur indiquée de la rue de la Fontenette. Ils ont également consulté les riverains et commerçants de cette zone.

Selon eux la situation ne s'avère pas être particulièrement problématique à cet endroit, si ce n'est qu'il n'y a aucune signalisation spécifique en termes de restriction de vitesse incitant les automobilistes à faire preuve de circonspection. Toutefois comme nous sommes en localité, chaque automobiliste est tenu de se conformer aux devoirs de prudence en adaptant sa conduite aux conditions de la circulation et de la route.

De plus après vérifications auprès de la gendarmerie, de la police cantonale comme municipale, nous pouvons vous confirmer qu'il n'y a jamais eu aucun accident recensé sur cette contre-route.

Par ailleurs concernant l'option de poser des seuils types « gendarmes couchés », le service de l'urbanisme rappelle que cette pose est relativement conséquente du point de vue technique à cause de la nature du sol en pavé. Il faudrait donc faire une sous-structure/socle en béton et cela provoquerait inmanquablement d'autres nuisances pour les riverains comme du bruit au moment du passage des véhicules, par exemple des camionnettes de livraison.

Concernant les piétons les plus fragilisés, il existe aussi un trottoir le long des immeubles concernés pouvant les accueillir.

C'est pourquoi, nous proposons, à ce stade, de ne pas prendre de mesure d'aménagement particulière tout en continuant, à travers la police municipale, d'assurer un suivi. Il va sans dire que si la situation venait à se dégrader ou si nous avons d'autres éléments, nous repenserions le régime de circulation de cette contre-route.

Réponse de Mme Hiltpold à la question orale de M. Gerster sur les modalités de prise en charge des enfants de Carouge au collège de Staël

Le Conseil administratif a pris contact avec le directeur du collège, M. Loretan, par écrit et par oral. Pour la rentrée 2016, pour les premières années du collège uniquement, sur 100% d'élèves carougeois (78 élèves allaient au collège), 61,5% ont été admis à Emilie-Gourd, seulement 32,1% ont été admis au collège de Staël et 6% ont été admis dans d'autres collèges parce qu'ils voulaient suivre des options particulières. Une commission de répartition géographique est en charge de la répartition de l'ensemble des élèves, avec une logique qui est la suivante. Elle souhaite éviter que les élèves fassent des trajets excessifs, en tenant compte du réseau des TPG. On parle d'une logique de glissements successifs. Le bassin de population concerné par le collège de Staël est vaste. Ainsi, des élèves qui habitent Troinex ou Bardonnex vont naturellement être admis à de Staël car s'ils devaient aller dans un autre collège, leur temps de trajet deviendrait vraiment excessif. Et donc les élèves carougeois doivent eux aussi effectuer un temps de trajet, environ vingt minutes par bus, pour aller à Emilie-Gourd. Pour les élèves qui habitent de l'autre côté de la frontière, la logique est la même. Les jeunes habitant par exemple Collonges-sous-Salève vont aller à de Staël pour les mêmes raisons que ceux qui habitent Bardonnex. Et il s'agit d'élèves qui ont le droit d'être scolarisés à Genève puisque leurs parents payent leurs impôts dans le canton. Il en va de même pour les élèves qui habitent la rive droite et qui fréquentent les établissements dans ces zones géographiques. L'idée est donc de répartir autant que faire se peut la pénibilité des trajets pour l'ensemble des élèves, avec une vision globale, en tenant compte du réseau des transports publics. Il faut également savoir que le collège de Staël cette année a ouvert un peu moins de classes pour les premières années, pour des questions d'organisation. Par conséquent, davantage d'élèves carougeois que d'ordinaire ont dû aller à Emilie-Gourd. Mme Hiltpold espère avoir répondu à la question de M. Gerster. On ne lui a pas dit que le collège était réservé en priorité aux élèves frontaliers comme il l'a été dit à M. Gerster oralement.

M. Gerster remercie Mme Hiltpold de cette réponse. Il précise que ce n'était pas le collège de Staël qui lui avait répondu de cette manière mais le collège Emilie-Gourd.

Complément de réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Barbuzzi concernant la communication de la journée Jeux olympiques qu'avait organisée la commune cet été

Mme Lammar rappelle qu'à l'origine, il y avait la volonté d'organiser plusieurs retransmissions des JO dont le choix des dates était en lien avec des disciplines touchant les grandes associations sportives carougeoises, de manière à intéresser et attirer les usagers des familles de ces dernières et organiser des animations avec les associations. En raison des vacances estivales, les associations contactées n'ont pu ou souhaité participer à la démarche. En raison aussi des difficultés à obtenir les horaires de retransmission, comme Mme Lammar l'avait expliqué lors du dernier Conseil municipal, la décision a été prise finalement le 12 juillet de cibler les jeux olympiques sur une seule date, à savoir le samedi 20 août. Cette date rassemblait la plupart des finales avec des athlètes suisses susceptibles de ramener une médaille. Les premières discussions en lien avec la mise en place des outils de communication et de graphisme remontent quant à elles à avril 2016. Dans l'objectif d'obtenir des rabais d'échelle sur ce qui compose la communication, soit le graphisme, les affiches, les adhésifs, les flyers ou même les fameux sets de table et les retransmissions, toutes les négociations avec les différents partenaires ont été menées sur la base de ces deux événements, soit jeux olympiques et Euro. Par exemple, pour la retransmission de l'Euro et des JO, la commune a obtenu un rabais de CHF 8'452.-, et cela lui a coûté CHF 14'148.- au lieu de CHF 22'600.-. Elle a donc eu une économie substantielle en négociant ces deux manifestations ensemble. Sur plusieurs autres aspects également, par exemple les sets de table, la commune a aussi eu un rabais de CHF 1'944.- en négociant les deux événements ensemble.

Par rapport à la problématique de la date qui a été choisie assez tardivement, ce choix tardif d'une retransmission des JO uniquement le 20 août ne permettait pas un changement des affichages puisque les affiches avaient été commandées à l'avance. Afin d'intéresser un large public, décision a été prise de créer des animations autour du thème du Brésil et de communiquer *via* la programmation sur Yes FM de 22 spots radio du 16 au 20 août. Il y a eu également des petites affichettes où était mentionnée la date du 20 août et des courriels ont été envoyés à tout le réseau sport genevois et hors canton.

Par rapport au coût, une ligne avait été inscrite au budget 2016 et votée. Il s'agit de la ligne 34.350.318.69 qui faisait état de CHF 49'000.-. Cette ligne n'a pas été dépensée dans sa totalité puisque les dépenses ont totalisé un montant de CHF 41'795.-. A noter que pour l'année 2017, la ligne a été drastiquement baissée, à CHF 20'000.-, puisque dans le programme des manifestations sportives de 2017 il n'y a ni Euro ni Mondial ni JO. L'idée est d'organiser quand même certaines manifestations sportives mais évidemment pas de l'ampleur de celles de 2016 puisqu'il n'y a pas de manifestations d'importance majeure en 2017.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

M. Morex : Dépôt de chantier place du Marché

Depuis des mois, tout l'été et encore actuellement, un dépôt de chantier a été installé côté Sud de la place du Marché, enlaidissant notre place historique, diminuant d'autant les places de stationnement, sachant qu'actuellement nous sommes en déficit par rapport à la loi stipulant que toute place supprimée en surface doit être compensée en sous-sol, sans compter que ce dépôt apporte de réelles nuisances à l'établissement situé à proximité.

Le Conseil administratif délégué n'aurait-il pas pu trouver un autre endroit, compte-t-il indemniser le commerce concerné ?

Accessoirement pense-t-il que c'est la meilleure façon de mettre en évidence sa zone piétonne en sus des drapeaux ridicules rappelant pendant des mois notre fête nationale?

M. Morex : Manifestations

Lors des manifestations organisées par la Commune, comme la fête des écoles, la fête nationale ou la vogue, des dispositions draconiennes ont été mises en place concernant le matériel utilisé, l'utilisation de produits recyclables et le tri des déchets.

Si je ne peux que me féliciter de cet engagement écologique, je pense que la Commune, lors de la dernière vogue aurait pu s'abstenir d'envoyer un véritable commando très agressif vérifier le suivi de ses recommandations.

Certes, une nouvelle loi a été promulguée s'agissant des manifestations, débits de boissons et divertissements, mais je pense qu'elle peut être sujette à interprétation selon les événements.

Je ne dis pas qu'elle doit être ignorée, mais elle devrait par contre être appliquée de la même manière pour tous les organisateurs, ce qui n'est pas le cas.

En effet, lors des manifestations privées que sont la fête de la tomate et Run to Run, la plupart des règles n'ont pas été respectées et je n'ai vu aucun commando réprimander les contrevenants.

Le Conseil administratif délégué compte-t-il remettre les pendules à l'heure et demander à son personnel d'être un peu plus civilisé ?

M. Morex : Rue du Marché

Voilà plus d'une année que la rue du Marché est en chantier et les commerçants ne sourient plus autant que cela est indiqué sur les banderoles.

D'abord côté ouest, mise en place ou réfection des conduites de gaz, d'eau et d'électricité.

Puis côté est, réfection du trottoir avec, à chaque fois, enlèvement puis mise en place d'un nouveau revêtement.

Alors, en droit de penser que les travaux étaient enfin terminés, les TPG décident de changer les voies du tram avec, je vous le donne en mille, enlèvement du revêtement fraîchement posé et démolition du trottoir récemment refait.

Le Conseiller administratif délégué était-il au courant de ces travaux successifs, les a-t-il autorisés et pourquoi?

Les bordures en granit du trottoir étant actuellement remises à leur place, le même Conseiller administratif a-t-il déjà connaissance de la future et inévitable démolition du même trottoir, lorsqu'il s'agira de le mettre à la bonne hauteur par rapport aux marchepieds des trams?

M. Morex : Run 2 Run

Lors de la dernière édition de Run 2 Run et durant la dernière course de la journée, les organisateurs de cette manifestation, pour la seconde année consécutive, ont décidé d'asperger les concurrents de poudres colorées.

Si certains trouvent cela drôle et s'en réjouissent, les commerçants qui ont retrouvé leurs devantures maculées le lundi matin, eux, l'ont trouvé plutôt saumâtre.

Le Conseil administratif délégué a-t-il l'intention :

- De demander aux organisateurs d'indemniser les commerçants lésés?
- Pour les prochaines éditions, d'interdire cette idiotie, voire de demander aux organisateurs de revoir leur dispositif, afin que de telles déprédations ne se reproduisent pas ?

M. Baertschi : Excès de zèle et abus d'autorité

Lors de la mise en place du système des macarons et de la mission confiée à la Fondation des parkings, d'aucuns avaient émis le souci que cette délégation de compétences ne conduise pas à un abus d'autorité.

Depuis lors un certain nombre de commerçants et d'artisans se sont plaints d'avoir été mis en demeure de dégager sur le champ leurs véhicules alors qu'ils opéraient des chargements, ceci sur injonctions d'employés de la Fondation des parkings.

Nombre de commerçants ont aussi déploré le fait que, lors d'arrêts minutes, ces mêmes agents de la Fondation des parkings agissaient en s'empressant de « coller » des contraventions à l'évidence pour faire « du chiffre », au lieu d'inviter les clients concernés à dégager immédiatement leur véhicule. Ce comportement témoignait de l'inadéquation des agents de cette Fondation alors que la police municipale et la police de proximité remplissent dans la règle de telles missions en opérant par des mises en garde. L'attitude des agents de la Fondation des parkings est à ce titre ressentie aujourd'hui par beaucoup comme totalement hermétique aux soucis du commerce carougeois.

Mais cette attitude s'étend maintenant aux habitants riverains, puisque le vendredi 7 octobre 2016 à 11h00, alors qu'il déchargeait rapidement des objets pondéreux devant sa porte à l'avenue Cardinal-Mermillod, le soussigné a été verbalisé par l'un de ces agents visiblement en mal de distribuer ses petits papillons roses. Bien qu'il se soit agi d'une dépose-minute avec les portes du véhicule restant ouvertes et les feux clignotants allumés et un va-et-vient de ma part sur le seul trottoir, cet agent a prétendu qu'il s'agissait d'une infraction au code de la circulation.

Il convient de préciser que cette décharge d'objets lourds n'infligeait aucune entrave à l'écoulement de la circulation et que les places de décharge voisines sont, depuis des mois, occupées par un chantier, ceci sans compensation par la Commune.

A la hauteur de la clinique de Carouge du reste, de telles décharges sont fréquentes, opérées de part et d'autre de la route comme on peut le voir sur les photos ci-annexées. Ceci sans jamais causer de problème majeur pour le voisinage, ni pour la clinique, ni pour le passage des bus TPG.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif peut-il me dire :

1. Ce qu'il pense du comportement « verbalisateur à l'excès » de certains agents de la Fondation des parkings visiblement mal formés, alors que l'exercice des fonctions d'autorité dans notre canton devrait répondre à une sensibilisation et à un doigté propres à une relation de proximité.
2. Au vu du malaise ressenti par nombre de commerçants sur l'absence de relation de proximité de cette brigade de la Fondation des parkings – qui paraît juste avoir pour but de coller des papillons sur des pare-brise – ne devrait-on pas envisager, comme l'ont fait

du reste certaines Communes, de résilier les contrats nous liant à cette Fondation et de gérer, sans délégation à des tiers, notre domaine public communal.

Questions orales

M. Wolfisberg : Vaubans Run 2 Run

M. Wolfisberg a beaucoup apprécié la course Run 2 Run ainsi que la Color Run qui a suivi celle-ci. Il a moins apprécié le fait qu'il ait fallu quasiment une semaine pour débarrasser certains vaubans, notamment à la place du Temple. Pourquoi a-t-il fallu autant de temps pour débarrasser ces vaubans ?

M. Walder donnera une réponse au prochain Conseil municipal.

M. Gerster : Eclairage square Montfalcon

M. Gerster invite l'assemblée à imaginer un lundi matin dans le petit paradis qu'est le square Montfalcon, vers 07h00 du matin quand il a la joie de promener son chien. Tout d'un coup, cette quiétude et ce calme sont complètement perturbés par des cris d'ouvriers qui s'énervent parce qu'ils ne peuvent pas œuvrer. M. Gerster s'est un peu inquiété. En fin de compte, il s'est avéré que, sur les panneaux, il était marqué que les places de parc devaient être libérées pour le 19 mais pas septembre, le 19 octobre, donc un mois plus tard que le début des travaux. Les ouvriers ont quand même réussi à se débrouiller et, le matin s'écoulant, les travaux ont malgré tout pu commencer. Quand les habitants aux alentours ont découvert que M. Gerster était un élu, ils sont venus le questionner pour savoir quand seraient rendues les vingt places de parc qui étaient prises d'un côté, les dix de l'autre côté. Finalement, les travaux ont continué. Nous sommes aujourd'hui le 20 octobre et la moitié des travaux a été réalisée. Certains lampadaires sont posés mais pas allumés. En se plongeant dans ses souvenirs, M. Gerster a bien compris qu'il s'agissait d'une partie de l'aménagement du plan lumière, mais il déplore qu'il n'y ait eu aucune communication de la commune sur ce projet qui est quelque chose de positif. Pourquoi la commune n'a-t-elle rien communiqué ? Elle va amener de la lumière autour de ce parc qui, c'est vrai, est relativement sombre. Des personnes n'osent pas passer le soir dans certaines zones parce qu'il y a parfois des jeunes qui s'amuse – vu les différences d'âge, peut-être devraient-ils tous aller aux restaurants scolaires... C'est une bonne chose que la commune mette de la lumière, mais pourquoi n'a-t-elle pas fait de communication, hormis sur la date de libération des places de parc en se trompant d'un mois, ce qui a braqué une partie des utilisateurs du pourtour du square ?

M. Walder partage entièrement l'avis de M. Gerster sur le fait qu'il s'agit de quelque chose de positif. Il ne s'est pas mêlé de la communication de ce projet – on l'accuse souvent de faire trop de communication, donc il a évité de s'en mêler pour ce projet. Il espère qu'il y a eu une communication ciblée sur les habitants. Mais si ce n'est pas le cas, le Conseil administratif veillera à ce que la phase 1 du plan lumière, qui va durer un moment, soit accompagnée d'une communication judicieuse et éclairée. Quant à l'erreur sur la date, ce sont des sociétés qui sont mandatées pour mettre ces panneaux. M. Walder ne peut pas expliquer ce soir pourquoi elles se sont trompées, mais il espère avoir des éléments le mois prochain pour répondre précisément à M. Gerster.

M. Gerster invite M. Walder à ne pas perdre son temps à rechercher la cause de l'erreur, mais plutôt à mettre son énergie dans la communication.

Mme Marti : Subvention au festival Troinex

Mme Marti a trouvé un flyer du festival de Troinex sur lequel figurait le logo de Carouge, ce qui signifie que la commune de Carouge donne des subventions à ce festival. Elle sait bien que la commune ne subventionne pas seulement les associations carougeoises mais aussi des associations hors commune, ce qui est tout à fait louable. Cependant, elle s'interroge sur la pertinence de subventionner un festival à Troinex, dans une commune qui, lui semble-t-il, n'a pas une politique culturelle très développée et n'a pas forcément besoin des sous de la commune de Carouge. Qu'en est-il ?

Mme Lammar répond que le festival Assemblages a vu le jour en 2011. La première édition a eu lieu en 2012. Le but est de faire connaître à Genève des artistes pour la plupart helvètes, connus dans leurs régions respectives mais pas forcément à Genève, et actifs dans différents domaines comme la danse, la musique, le cirque, le théâtre, les spectacles pour enfants, bref le programme est extrêmement varié. Tout se déroule à Troinex, mais c'est un projet intercommunal. Le festival est soutenu par six communes voisines, dont Carouge. Quand on parle de soutien, cela peut être un soutien financier, mais également un soutien en nature. En réalité, le soutien que Carouge apporte au festival Assemblages est un soutien en nature. Carouge prête en particulier des gradins pour le festival. Le festival doit être soutenu par plusieurs communes pour toucher une subvention provenant de l'enveloppe culturelle du fonds intercommunal de l'Association des communes genevoises. Le projet du festival Assemblages a été examiné en juin dernier par la commission culturelle de l'Association des communes genevoises qui maintenant gère l'enveloppe culturelle du fonds intercommunal. La commission culturelle, et ensuite l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises, a décidé que ce festival était un festival intercommunal et donc avait droit à une subvention. Le festival a bénéficié de CHF 10'000.- de l'enveloppe culturelle du fonds intercommunal. Mais Mme Lammar souligne que la subvention de Carouge était une subvention en nature et non pas une subvention cash.

Mme Marti : Subvention à la promotion des voitures ou à la santé

La deuxième question de Mme Marti concerne le Run 2 Run et porte aussi sur une subvention. Selon les déclarations de Mme Lammar au dernier Conseil municipal, Carouge subventionne cette manifestation pour promouvoir la santé et le sport, notamment parce qu'il y a passablement d'enfants obèses dans la population. Cependant, lors de cette manifestation, Mme Marti a vu – déjà l'année passée mais elle avait oublié d'en parler – des voitures qui étaient stationnées sur l'allée pavée sous les arbres le long du boulevard des Promenades et entre les canaux, sur le pont, c'est-à-dire sur l'espace où les piétons sont obligés de passer, ainsi que derrière l'église. Elle se demande donc si Carouge subventionne une course ou une exposition de voitures.

Mme Lammar répond que le Conseil administratif a décidé, comme durant la vogue, d'autoriser un sponsoring, en l'occurrence d'une firme automobile, mais non pas sur la zone piétonne mais sur la rue, raison pour laquelle il y avait quelques voitures exposées derrière l'église. Il n'était pas autorisé de mettre des voitures sur le mail des Promenades. Il s'agissait peut-être des voitures des organisateurs. Le Conseil administratif va se renseigner, parce qu'il n'était pas autorisé de faire de la publicité sur le mail des Promenades puisqu'il s'agit d'un espace piétonnier. La problématique, c'est que toutes les grandes manifestations doivent trouver des sponsors. Un des sponsors était un sponsor automobile et le Conseil administratif a exigé que l'exposition de voitures ne se fasse pas sur la zone piétonne. Le Conseil administratif s'en est tenu à cette directive.

Mme Marti confirme que, pour la deuxième année consécutive, il y avait trois voitures sur l'espace piétonnier. Il lui paraît contreproductif de cautionner une association qui expose des voitures si l'on veut véritablement promouvoir la santé.

Mme Marti : Abri PC Gabelle

Mme Marti a entendu une bonne nouvelle : la fermeture de l'abri PC de la Gabelle. Elle souhaite néanmoins si la fermeture est provisoire, pour assainissement, ou si elle est définitive (en tout cas pour le moment).

Mme Hiltbold indique qu'au départ, le Conseil administratif a été informé que la fermeture était prévue jusqu'à la fin de l'année. Il a appris récemment que la fermeture allait durer en tout cas jusqu'en mars. On ne peut pas dire que c'est définitif mais, en l'état, il est confirmé que l'abri PC est fermé pour un moment parce que les besoins ne sont pas aussi grands qu'en juin de l'année passée.

M. Baertschi : Pont Neuf réhabilité, prévention des tags

M. Baertschi remarque qu'une somme assez considérable a été dépensée pour refaire le pont Neuf. Au fur et à mesure que certains éléments sont enlevés, des tags apparaissent, notamment sur le côté Genève mais aussi sur le côté Carouge. M. Baertschi a entendu que certains tagueurs trouvaient des soutiens auprès des marchands de sprays, mais c'est une autre histoire. Il souhaite qu'on nettoie les tags sur le côté Carouge et qu'on prenne toutes les mesures pour éviter que ces pierres, qui sont de la roche de Thoiry, soient souillées par de la peinture. Il ne sait pas s'il faudrait mettre des écriteaux pour les tagueurs, mais il faut traiter cette question, et si possible sans se renvoyer la balle entre l'Etat, la ville de Carouge et la ville de Genève.

M. Walder n'avait pas connaissance de tags à ce stade. Il faut savoir que la ville de Carouge n'a pas le droit d'intervenir sur les structures du pont qui se trouvent en contact avec l'eau, qui sont du ressort cantonal. Il ne s'agit pas de se renvoyer la balle, mais de questions de sécurité. Le Conseil administratif veillera bien sûr à maintenir en état tout ce qui est accessible depuis la route, y compris en faisant de la prévention.

M. Baertschi invite le Conseil administratif à le faire aussi savoir aux autres autorités compétentes.

M. Morex : Salle du Municipal

Ce n'est pas la première fois que M. Morex fait cette demande. Mais au vu du ridicule, lorsqu'on voit les deux collègues déambuler le long de la table pour calculer les votes, il demande à nouveau ce que le Conseil administratif attend pour mettre un système de vote électronique dans cette salle.

Mme Lammar répond qu'il est prévu de passer au vote électronique. Des rendez-vous ont déjà été prévus pour voir quel système choisir. Une des possibilités serait de joindre cette modification à la délibération de remise en conformité énergétique des fenêtres de la maison Delafontaine, afin d'avoir une délibération qui concerne tout le réaménagement de la salle du Conseil municipal et du bâtiment. Le projet avance.

M. Morex se réjouit de voir qu'à force d'insister, on finit par être écouté. Il encourage vivement la conseillère administrative d'activer le processus.

M. Baertschi : 17 rue de la Filature, containers

Pour venir au Conseil municipal, M. Baertschi est passé sur le bas de la rue de la Filature. Deux containers de chantier sont installés devant trois commerces. Il reste aux piétons environ 1,20 mètre pour passer. Il aurait voulu avoir des explications à ce sujet parce que

cela lui semble peu approprié dans le Vieux Carouge, et cela cause du tort aux commerces qui sont situés à cet emplacement.

M. Walder répondra la prochaine fois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h01.